

# STALINE

## TEXTES CHOISIS

### Sommaire :

Remarques sur un résumé de manuel d' « Histoire de l'URSS ». — 8 août 1934 (p. 2)

Remarques sur un résumé de manuel d' « Histoire moderne ». — 9 août 1934 (p. 3)

Lettre au camarade Choumiatski (p. 4)

Discours à la Commission du II<sup>e</sup> Congrès pan-unioniste des kolkhoziens de choc. — 15 février 1935 (p. 5)

Au Comité Central du Parti communiste d'Espagne. Au camarade José Diaz. — Octobre 1936 (p. 6)

Lettre aux auteurs du manuel d'Histoire du Parti communiste. — Mai 1937 (p. 7)

Discours à la réception des dirigeants et des stakhanovistes de l'industrie sidérurgique et de l'industrie houillère. — 29 octobre 1937 (p. 9)

Réponse à la lettre d'Ivanov. — 12 février 1938 (p. 10)

Lettre aux Editions pour enfants près le CC de la Jeunesse communiste pan-unioniste. — 16 février 1938 (p. 13)

Sur l'interdiction d'exclure les kolkhoziens des kolkhozes. Décret du Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et du Comité Central du PC(b)US. — 19 avril 1938 (p. 14)

Sur la répartition incorrecte des revenus dans les kolkhozes. Décret du Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et du Comité Central du PC(b)US. — 19 avril 1938 (p. 16)

Sur les impôts et les autres obligations concernant les exploitations individuelles. Décret du Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et du Comité Central du PC(b)US. — 19 avril 1938 (p. 19)

Discours aux travailleurs de l'enseignement supérieur. — 17 mai 1938 (p. 20)

#### Annexes (p. 21)

Discours à la séance solennelle de la mise en service du métropolitain L.-M. Kaganovitch. — 14 mai 1935 (p. 21)

Entretien avec les conducteurs de moissonneuses-batteuses (p. 22)

Conférence des kolkhoziens et kolkhoziennes d'avant-garde du Tadjikistan et du Turkménistan avec les dirigeants du Parti et de l'Etat. — 4 décembre 1935 (p. 27)

A la Conférence des avant-gardistes dans le domaine de l'élevage. — 14 février 1936 (p. 30)

Constitution (Loi fondamentale) de l'Union des Républiques soviétiques socialistes (p. 31)

#### Notes (p. 45)

#### Biographie chronologique (p. 46)

**Edition électronique réalisée par Vincent Gouysse à partir de textes extraits du Tome XIV des Œuvres de Staline édité par le Nouveau Bureau d'Édition (NBE) sous la direction de Patrick Kessel.**

**[WWW.MARXISME.FR](http://WWW.MARXISME.FR)**

## **Remarques sur un résumé de manuel d'«Histoire de l'URSS» 8 août 1934**

Le groupe présidé par Vanag<sup>1</sup> n'a pas accompli sa tâche et même ne l'a pas comprise. Il a fait un résumé d'histoire *russe* et non *d'histoire* de l'URSS, c'est-à-dire une histoire de la Russie, mais sans l'histoire des peuples qui sont entrés au sein de l'URSS. (Pas de données sur l'histoire de l'Ukraine, de la Biélorussie, de la Finlande et des autres pays baltes, des peuples du Caucase du Nord et de Transcaucasie, des peuples d'Asie Centrale et d'Extrême-Orient, des peuples de la Volga et des peuples du Nord : Tatars, Bachkirs, Mordves, Tchouvaches, etc.).

Dans le résumé, n'est pas souligné le rôle colonisateur et annexionniste du tsarisme russe et de ses soutiens, la bourgeoisie russe et les propriétaires terriens (« Le tsarisme, prison des peuples »). Dans le résumé, n'est pas souligné le rôle contre-révolutionnaire du tsarisme russe en politique extérieure depuis Catherine II jusque vers 1850 et au delà (« Le tsarisme comme gendarme international »). Dans le résumé, sont confondues les notions de réaction et de contre-révolution, de révolution « en général », de révolution bourgeoise et de révolution bourgeoise-démocratique. Dans le résumé, ne figurent pas les bases et les origines du mouvement de libération nationale des peuples de la Russie conquis par le tsarisme, et ainsi la Révolution d'Octobre, en tant que révolution qui a libéré ces peuples du joug national, n'est pas motivée de même que ne l'est pas la formation de l'URSS.

Le résumé abonde en banalités et en clichés comme « la terreur policière de Nicolas I<sup>er</sup> », « l'insurrection de Razine », « l'insurrection de Pougatchev », « l'offensive de la contre-révolution des propriétaires terriens dans les années 70 du XIX<sup>e</sup> siècle », « les premiers pas du tsarisme et de la bourgeoisie en lutte contre la révolution de 1905-1907 », etc. Les auteurs du résumé copient aveuglément les banalités et les définitions étrangères à toute science, des historiens bourgeois, oubliant qu'ils ont à enseigner à notre jeunesse des conceptions marxistes fondées scientifiquement.

Le résumé ne reflète pas le rôle et l'influence des mouvements révolutionnaires bourgeois et socialistes de l'Europe Occidentale sur la formation du mouvement révolutionnaire bourgeois et du mouvement socialiste prolétarien en Russie. Les auteurs du résumé semblent avoir oublié que les révolutionnaires russes reconnaissent être les élèves et les continuateurs des coryphées de la pensée révolutionnaire bourgeoise et marxiste de l'Occident.

Dans le résumé ne sont pas mis en relief les racines de la première guerre impérialiste et le rôle du tsarisme dans cette guerre, en tant que réserve des puissances impérialistes de l'Europe Occidentale, de même que n'est pas soulignée la dépendance tant du tsarisme russe que du capitalisme russe à l'égard du capital de l'Europe Occidentale. Aussi l'importance de la Révolution d'Octobre, qui libéra la Russie de sa situation semi-coloniale, reste-t-elle non motivée.

Le résumé ne note pas l'existence d'une crise politique européenne à la veille de la guerre mondiale qui s'exprime entre autres dans la décadence de la démocratie bourgeoise et du parlementarisme. Aussi l'importance des Soviets du point de vue de l'histoire universelle, en tant que représentants de la démocratie prolétarienne et organes de la libération des ouvriers et des paysans du capitalisme, reste-t-elle non motivée. Le résumé ne note pas la lutte des tendances dans le gouvernement du parti communiste de l'URSS, ni la lutte avec le trotskysme en tant que manifestation de contre-révolution petite-bourgeoise.

Et ainsi de suite.

... Nous jugeons indispensable une refonte radicale de ce résumé dans l'esprit des propositions exposées ci-dessus, et il faut aussi tenir compte qu'il s'agit de la composition d'un *manuel* où chaque mot et chaque conception doivent être pesés, et non d'articles de revues dans lesquels on peut bavarder comme on l'entend sur tout, sans aucun sens de sa responsabilité. Il nous faut un manuel de l'histoire de l'URSS où premièrement l'histoire de la grande Russie ne soit pas coupée de l'histoire des autres peuples de l'URSS et où, deuxièmement, l'histoire des peuples de l'URSS, ne soit pas coupée de l'histoire européenne et en général de l'histoire mondiale.

Staline - Jdanov - Kirov.

*Bolchévik, n° 3, 1936.*

## **Remarques sur un résumé de manuel d'«Histoire moderne» 9 août 1934**

Comme l'histoire moderne est la plus riche en événements et comme ce qui est le plus important dans l'histoire moderne des pays bourgeois, si l'on considère la période antérieure à la Révolution d'Octobre en Russie, c'est la victoire de la Révolution française et l'affirmation du capitalisme en Europe et en Amérique, nous croyons qu'il vaudrait mieux qu'un manuel d'histoire moderne commence par un chapitre sur l'histoire de la Révolution française...

Le grand défaut du résumé nous semble être qu'il ne souligne pas assez nettement la profondeur de la différence et de l'opposition entre la Révolution française (révolution bourgeoise) et la Révolution d'Octobre en Russie (révolution socialiste). L'idée centrale d'un manuel d'histoire moderne doit être précisément l'idée de l'opposition entre la révolution bourgeoise et la révolution socialiste. Montrer que la révolution bourgeoise en France (ainsi que dans tous les autres pays), en délivrant le peuple des chaînes du féodalisme et de l'absolutisme, lui en imposa de nouvelles, les chaînes du capitalisme et de la démocratie bourgeoise, tandis que la révolution socialiste en Russie brisa toutes les chaînes et libéra le peuple de toutes les formes d'exploitation, voilà quel doit être le fil d'Ariane d'un manuel d'histoire moderne.

Aussi, on ne peut admettre qu'on qualifie la Révolution française seulement de « grande », il faut encore la qualifier de révolution *bourgeoise* et la traiter comme telle. De même, on ne peut donner à notre révolution socialiste en Russie, le seul nom de Révolution d'Octobre, il faut la qualifier de révolution *socialiste*, de révolution *soviétique* et la traiter comme telle.

Staline - Kirov - Jdanov.

*Bolchévik, n° 3, 1936.*

## Lettre au camarade Choumiatski<sup>2</sup>

Salut et meilleurs vœux aux travailleurs du cinéma soviétique pour son glorieux quinzième anniversaire.

Le cinéma entre les mains du pouvoir soviétique représente une force énorme, inestimable.

Possédant des possibilités exceptionnelles d'influence spirituelle sur les masses, le cinéma aide la classe ouvrière et son parti à éduquer les travailleurs dans l'esprit du socialisme, à organiser les masses dans la lutte pour le socialisme, à élever leur culture et leur combativité politique.

Le pouvoir soviétique attend de vous de nouveaux succès ; de nouveaux films, glorifiants tel *Tchapaïev* la grandeur des faits historiques de la lutte pour le pouvoir des ouvriers et des paysans de l'Union soviétique, mobilisant pour l'accomplissement de nouvelles tâches et rappelant non seulement les réalisations, mais aussi les difficultés de la construction socialiste.

Le pouvoir soviétique attend de vous un approfondissement courageux de vos maîtres dans de nouveaux domaines de l'art le « plus important » (Lénine) et ayant le plus un caractère de masse : le cinéma<sup>3</sup>.

J. Staline.

*Pravda, 11 janvier 1935.*

**Discours à la Commission du II<sup>e</sup> Congrès  
pan-unioniste des kolkhoziens de choc  
15 février 1935**

Si vous voulez consolider l'artel, si vous voulez avoir un mouvement kolkhozien de masse, qui doit embrasser des millions de foyers, et non des unités et des centaines, si vous voulez arriver à ceci, vous devez obligatoirement prendre en considération, dans les conditions actuelles non seulement les intérêts communs des kolkhoziens, mais aussi leurs intérêts privés.

Vous ne prenez pas du tout en considération les intérêts privés des kolkhoziens, quand vous dites, qu'il faut donner au kolkhozien pas plus d'un dixième d'hectare de parcelle individuelle. Certains pensent qu'il ne faut pas donner une vache, d'autres pensent qu'il ne faut pas donner une truie reproductrice. Et en général vous voulez étouffer le kolkhozien. Cette affaire ne marchera pas. C'est incorrect.

Vous êtes des gens avancés. Je comprends que vous vous préoccupez beaucoup du système kolkhozien, de l'économie kolkhozienne. Mais tous sont-ils des kolkhoziens, comme vous ? Vous êtes pourtant une minorité dans les kolkhozes. La majorité pense quelque peu autrement. Faut-il prendre ceci en compte ou non ? Je pense qu'il faut le prendre en compte.

Si dans votre artel les produits ne sont pas encore en abondance et vous ne pouvez pas donner aux kolkhoziens isolés, à leur famille, tout ce dont ils ont besoin, alors le kolkhoze ne peut prendre sur soi de satisfaire les besoins sociaux et privés. Il vaut mieux dire alors carrément qu'une telle branche du travail est sociale, et cette autre est privée. Il vaut mieux admettre carrément, ouvertement et franchement que dans le foyer kolkhozien il doit y avoir une exploitation individuelle, de peu d'importance mais individuelle. Il vaut mieux partir du fait qu'il y a une exploitation de l'artel, sociale, grande, importante et décisive, indispensable pour la satisfaction des besoins sociaux et qu'il y a de pair avec elle une exploitation individuelle petite, indispensable pour la satisfaction des besoins privés du kolkhozien. Si on a une famille, des enfants, des nécessités individuelles et des goûts individuels, alors on ne peut pas prendre ceci en considération. Et vous n'avez pas le droit de ne pas prendre en considération les intérêts courants des kolkhoziens. Sans cela il est impossible de consolider les kolkhozes.

La combinaison des intérêts privés des kolkhoziens avec les intérêts sociaux des kolkhozes, voilà où se trouve la clef du renforcement des kolkhozes.

*Pravda, 13 mars 1935.*

**Au Comité Central du Parti communiste d'Espagne**  
**Au camarade José Diaz, octobre 1936**

Les travailleurs de l'Union soviétique ne remplissent que leur devoir, en accordant toute l'aide possible aux masses révolutionnaires d'Espagne. Ils se rendent compte que la libération de l'Espagne du joug des réactionnaires fascistes n'est pas une affaire particulière aux Espagnols, mais que c'est une affaire commune à toute l'humanité avancée et progressiste.

Salut fraternel !

J. Staline.

*Pravda, 26 novembre 1936.*

## Lettre aux auteurs du manuel d'«Histoire du Parti communiste»

mai 1937

Je pense que nos manuels d'histoire du PC de l'URSS sont peu satisfaisants pour trois causes principales. Peu satisfaisants ou bien parce qu'ils exposent l'histoire du PC de l'URSS sans la relier à l'histoire du pays, ou bien parce qu'ils se bornent à la narration, à une simple description des événements et faits de la lutte des courants sans donner l'explication marxiste nécessaire, ou bien parce qu'ils sont erronés dans leur plan, erronés dans leur groupement des événements en périodes.

Pour écarter ces défauts, les auteurs doivent tenir compte des considérations suivantes :

Premièrement, il faut faire précéder chaque chapitre (ou partie) du manuel d'une brève notice historique sur la situation économique et politique du pays. Sinon l'histoire du PC de l'URSS aura l'aspect non d'une histoire, mais d'un récit superficiel et incompréhensible des choses du passé.

Deuxièmement, il faut non seulement exposer les faits qui montrent l'abondance de courants et fractions au sein du Parti et de la classe ouvrière dans la période du capitalisme en URSS, mais encore donner l'explication marxiste de ces faits en indiquant : a) la présence, dans la Russie d'avant la révolution tant de classes nouvelles, modernes du point de vue du capitalisme, que de classes anciennes, précapitalistes ; b) le caractère petit-bourgeois du pays ; c) la composition hétérogène de la classe ouvrière. Il faut indiquer ces choses en tant que conditions qui favorisaient l'existence d'une multitude de courants et de fractions dans le Parti et dans la classe ouvrière. Sinon l'abondance des fractions et des courants restera incompréhensible.

Troisièmement, il faut non seulement exposer sur le ton d'un simple récit, les faits de la lutte acharnée des courants et des fractions, mais encore donner l'explication marxiste de ces faits en indiquant que la lutte des bolchéviks contre les fractions et courants anti-bolchéviks était une lutte de principes pour le léninisme ; que dans les conditions du capitalisme, et, d'une manière générale, dans les conditions d'existence de classes antagonistes, les contradictions et divergences intérieures du Parti sont chose inévitable ; qu'on ne peut développer et consolider les partis prolétariens, dans les conditions indiquées, qu'en surmontant ces contradictions ; que sans une lutte de principe contre les courants et groupes anti-léninistes, sans les vaincre, notre Parti aurait infailliblement dégénéré, comme ont dégénéré les partis social-démocrates de la II<sup>e</sup> Internationale, qui n'acceptent pas cette lutte. On pourrait utiliser à cette occasion une lettre bien connue d'Engels à Bernstein (1882), que j'ai citée au premier chapitre de mon rapport à la VII<sup>e</sup> session plénière élargie du CE de l'IC (« La déviation social-démocrate » dans le PC de l'URSS) et mes commentaires à son sujet. Sans ces explications la lutte des fractions et courants dans l'histoire du PC de l'URSS apparaîtra comme le fait d'incompréhensibles disputes et les bolchéviks comme d'incorrigibles et inlassables ergoteurs et batailleurs.

Il faut enfin mettre de l'ordre dans le groupement par périodes des événements de l'histoire du PC de l'URSS. Je pense que le schéma ci-dessous ou un schéma analogue pourrait servir de base.

Schéma<sup>4</sup> :

I. — La lutte pour la création d'un parti marxiste, social-démocrate en Russie. (De la formation du groupe « *Libération du travail* » de Plékhanov, en 1883, à la parution des premiers numéros de *l'Iskra*, en 1900-1901).

II. — La formation du Parti ouvrier social-démocrate de Russie et l'apparition, au sein du parti, des fractions bolchévique et menchévique (1901-1904).

III. — Les menchéviks et les bolchéviks dans la période de la guerre russo-japonaise et de la première révolution russe (1904-1907).

IV. — Les menchéviks et les bolchéviks dans la période de la réaction de Stolypine. La constitution des bolchéviks en un Parti ouvrier social-démocrate indépendant (1908-1912).

V. — Le Parti bolchévik dans les années d'essor du mouvement ouvrier à la veille de la première guerre impérialiste (1912-1914).

VI. — Le Parti bolchévik dans la période de la guerre impérialiste, et la deuxième Révolution russe de Février (1914-mars 1917).

VII. — Le Parti bolchévique dans la période de préparation et de réalisation de la Révolution socialiste d'Octobre (avril 1917-1918).

VIII. — Le Parti bolchévique dans la période de la guerre civile (1918-1920).

IX. — Le Parti bolchévique dans la période du passage au travail pacifique de reconstruction de l'économie nationale (1921-1925).

X. — Le Parti bolchévique dans la lutte pour l'industrialisation socialiste du pays (1926-1929).

XI. — Le Parti bolchévique dans la lutte pour la collectivisation de l'agriculture (1930-1934).

XII. — Le Parti bolchévique dans la lutte pour l'achèvement de l'édification de la société socialiste et l'application de la nouvelle Constitution (1935-1937).

J. Staline.

*Pravda, 6 mai 1937.*

## Discours à la réception des dirigeants et stakhanovistes de l'industrie sidérurgique et de l'industrie houillère<sup>5</sup>

29 octobre 1937

Camarades,

Mon toast sera quelque peu singulier et inhabituel. Il est de coutume, chez nous, de porter des toasts à la santé des directeurs, des chefs, des dirigeants, des commissaires du peuple. Cela n'est évidemment pas mauvais. Mais en dehors des chefs supérieurs, il y a aussi des dirigeants moyens et inférieurs. Et de ces dirigeants inférieurs et moyens, il y en a chez nous des dizaines de milliers. Ce sont des gens modestes, ils ne se mettent pas en avant, c'est à peine si on les remarque. Mais ce serait de l'aveuglement que de ne pas les remarquer. Car de ces gens dépend le sort de la production dans toute notre économie nationale. C'est-à-dire que d'eux dépend aussi le sort de notre direction économique.

A la santé de nos dirigeants économiques moyens et inférieurs ! (*Ovations et hourras.*)

En général, il faut dire de ces dirigeants qu'ils n'ont malheureusement pas toujours conscience de la hauteur à laquelle l'histoire les a élevés dans les conditions du régime soviétique. Us ne comprennent pas toujours qu'être dirigeant de l'économie, dans les conditions de notre pays, cela signifie se montrer digne du grand honneur et de la grande considération, se montrer digne de la grande confiance de la classe ouvrière, du peuple. Dans l'ancien temps, à l'époque du capitalisme, les dirigeants de l'économie, les divers directeurs, administrateurs, chefs d'ateliers, contremaîtres, étaient considérés comme les chiens de garde des propriétaires, des capitalistes. Le peuple les détestait et voyait en eux des ennemis, estimant qu'ils dirigeaient l'économie selon les intérêts des propriétaires et au profit des capitalistes. Dans notre régime soviétique, au contraire, les dirigeants de l'économie ont toutes les raisons de jouir de la confiance et de l'amour du peuple, car ils gèrent l'économie, non pas au profit d'une poignée de capitalistes, mais dans l'intérêt de la classe ouvrière, dans l'intérêt du peuple tout entier. Voilà pourquoi le titre de dirigeant de l'économie dans les conditions de notre pays est un titre élevé et pourquoi être chef, en régime soviétique, signifie se montrer digne aux yeux du peuple de ce grand honneur et de cette grande confiance. La confiance du peuple dans les travailleurs dirigeants de l'économie est une grande chose, camarades. Les dirigeants viennent et s'en vont, mais le peuple reste. Le peuple seul est immortel, tout le reste est éphémère. C'est pourquoi il faut savoir estimer la confiance du peuple à sa juste valeur.

A la santé de nos travailleurs dirigeants de l'économie qui ont compris la grandeur de leur tâche et en sont conscients et qui ne permettront à personne de déshonorer et de dégrader ce haut titre de dirigeant de l'économie soviétique ! (*Ovations et hourras.*)

Camarades, nous avons parmi nous des pionniers de la nouvelle cause dans le domaine de l'économie nationale, des combattants du mouvement stakhanoviste. A la santé de ces pionniers et combattants de la nouvelle cause ! A la santé des camarades Stakhanov, Dioukanov, Izotov, Riabochapka et des autres. (*Hourras !*)

Et, enfin, à la santé des jeunes et des vieux lutteurs des hauts-fourneaux, de l'industrie sidérurgique et, avant tout, à la santé du travailleur des hauts-fourneaux, le camarade Korobov, de son père et de son fils, de toute la famille Korobov, ouvriers des hauts-fourneaux, pour que la famille Korobov ne reste pas en arrière des nouvelles méthodes de travail ! (*Tempête d'applaudissements et hourras.*)

*Korobov père dit en se tournant vers Staline* : Camarade Staline, je suis déjà un vieil homme, mais je travaillerai de toutes mes forces pour accomplir votre désir et marcher à la tête des autres ouvriers des forges.

*Pravda, 31 octobre 1937.*

## Réponse à la lettre d'Ivanov<sup>6</sup>

12 février 1938

Naturellement, vous avez raison, camarade Ivanov, et ce sont vos adversaires idéologiques, c'est-à-dire les camarades Ourojenko et Kazelkov, qui ont tort.

Et voici pourquoi :

Il est certain que la question de la victoire du socialisme dans un seul pays, en l'occurrence dans notre pays, a deux aspects différents.

Le *premier* aspect de la question de la victoire du socialisme dans notre pays embrasse le problème des rapports entre les classes à l'intérieur de notre pays. C'est le domaine des rapports *intérieurs*. La classe ouvrière de notre pays peut-elle surmonter les contradictions avec notre paysannerie et établir avec elle une alliance, une collaboration ? La classe ouvrière de notre pays peut-elle, en alliance avec notre paysannerie, battre la bourgeoisie de notre pays, lui enlever la terre, les usines, les mines, etc., et édifier par ses propres forces une nouvelle société, une société sans classes, la société socialiste intégrale ?

Tels sont les problèmes qui se rattachent au *premier* aspect de la question de la victoire du socialisme dans notre pays.

Le léninisme répond à ces problèmes par l'affirmative. Lénine enseigne que « *nous avons tout ce qui est nécessaire pour édifier la société socialiste intégrale* ». Par conséquent, nous pouvons et nous devons, par nos propres forces, vaincre notre bourgeoisie et édifier la société socialiste. Trotsky, Zinoviev, Kamenev et consorts, qui sont devenus, par la suite, les espions et les agents du fascisme, niaient la possibilité d'édifier le socialisme dans notre pays avant que la révolution socialiste ait vaincu dans les autres pays, dans les pays capitalistes. Ces messieurs voulaient, en somme, faire revenir notre pays dans la voie du développement bourgeois, en couvrant leur reniement par de fallacieuses arguties sur « la victoire de la révolution » dans les autres pays. C'est précisément sur ce point que s'est déroulée la discussion dans notre parti avec ces messieurs. Le cours ultérieur des événements dans notre pays a montré que le Parti avait raison, et que Trotsky et compagnie avaient tort. Entre-temps, nous avons réussi, en effet, à liquider notre bourgeoisie, à établir une collaboration fraternelle avec notre paysannerie et à édifier dans l'essentiel la société socialiste bien que la révolution socialiste n'ait pas encore vaincu dans les autres pays.

Il en est ainsi du *premier* aspect de la question de la victoire du socialisme dans notre pays.

Je pense, camarade Ivanov, que votre controverse avec les camarades Ourojenko et Kazelkov ne concerne pas cet aspect de la question.

Le *deuxième* aspect de la question de la victoire du socialisme dans notre pays embrasse le problème des rapports de notre pays avec les autres pays, avec les pays capitalistes, le problème des rapports de la classe ouvrière de notre pays avec la bourgeoisie des autres pays. C'est le domaine des rapports *extérieurs*, des rapports *internationaux*. Le socialisme vainqueur dans un pays entouré de nombreux pays capitalistes puissants peut-il se considérer comme entièrement garanti contre le danger d'une invasion armée (d'une intervention) et, par conséquent, contre les tentatives de restauration du capitalisme dans notre pays ? Notre classe ouvrière et notre paysannerie peuvent-elles, par leurs propres forces, sans aide sérieuse de la classe ouvrière des pays capitalistes, vaincre la bourgeoisie de ces autres pays, de même qu'elles ont vaincu leur bourgeoisie ? Autrement dit : peut-on considérer la victoire du socialisme dans notre pays comme définitive, c'est-à-dire libérée de la menace d'une agression militaire et des tentatives de restauration du capitalisme, alors que le socialisme n'a triomphé que dans un seul pays et que l'encerclement capitaliste continue d'exister ?

Tels sont les problèmes qui se rattachent au *deuxième* aspect de la question de la victoire du socialisme dans notre pays.

Le léninisme répond à ces problèmes par la négative. Le léninisme enseigne que « *la victoire définitive du socialisme dans le sens d'une garantie complète contre la restauration des rapports bourgeois n'est possible qu'à l'échelle internationale* » (voir la Résolution, que l'on connaît, de la XIV<sup>e</sup> Conférence du

Parti Communiste de l'URSS). Cela signifie que l'aide sérieuse du prolétariat international est la force sans laquelle ne saurait être résolu le problème de la victoire définitive du socialisme dans un seul pays. Cela ne signifie évidemment pas que nous-mêmes devons rester les bras croisés à attendre une aide du dehors. Au contraire, l'aide du prolétariat international doit être unie à notre travail en vue de renforcer la défense de notre pays, de renforcer notre Armée Rouge et notre Flotte rouge, de mobiliser tout le pays pour la lutte contre l'agression militaire et les tentatives de restauration des rapports bourgeois. Voici ce que dit Lénine à ce sujet :

Nous ne vivons pas seulement dans un Etat, mais dans un *système d'Etats*, et l'existence de la République soviétique à côté d'Etats impérialistes est impensable pendant une longue période. En fin de compte, l'un ou l'autre doit l'emporter. Et avant que cette fin arrive, un certain nombre de terribles conflits entre la République soviétique et les Etats bourgeois est inévitable. Cela signifie que la classe dominante, le prolétariat, si seulement il veut dominer et s'il domine en effet, doit en faire la preuve aussi par son organisation militaire.<sup>7</sup>

Et plus loin :

Nous sommes entourés d'hommes, de classes et de gouvernements qui expriment ouvertement la haine la plus farouche à notre égard. On ne doit pas oublier que nous sommes constamment à un cheveu de l'invasion.<sup>8</sup>

Cela est dit avec force et acuité, mais honnêtement et avec droiture, sans fard, comme Lénine savait parler.

Sur la base de ses prémisses, il est dit dans *Les questions du léninisme* de Staline :

La victoire définitive du socialisme, c'est la pleine garantie contre les tentatives d'intervention et, par conséquent de restauration, car une tentative tant soit peu sérieuse ne peut avoir lieu qu'avec un sérieux appui du dehors, qu'avec l'appui du capital international. C'est pourquoi le soutien de notre révolution par les ouvriers de tous les pays et, à plus forte raison, la victoire de ces ouvriers, ne fût-ce que dans quelques pays, est la condition nécessaire d'une pleine garantie du premier pays victorieux contre les tentatives d'intervention et de restauration, la condition nécessaire de la victoire définitive du socialisme.<sup>9</sup>

Il serait, en effet, ridicule et stupide de fermer les yeux sur l'existence de l'encerclement capitaliste et de penser que nos ennemis du dehors, les fascistes par exemple, ne tenteront pas à l'occasion de déclencher une agression armée contre l'URSS. Seuls peuvent penser ainsi les fanfarons aveugles ou les ennemis cachés désireux d'endormir le peuple. Il ne serait pas moins ridicule de nier qu'au cas du moindre succès de l'intervention militaire, les interventionnistes tenteraient de détruire le régime soviétique et de rétablir le régime bourgeois dans les régions qu'ils occuperaient. Dénikine ou Koltchak ne rétablissaient-ils pas le régime bourgeois dans les régions qu'ils occupaient ? En quoi les fascistes sont-ils meilleurs que Dénikine ou Koltchak ? Nier le danger d'une intervention militaire et des tentatives de restauration, alors qu'existe l'encerclement capitaliste, seuls peuvent le faire les brouillons ou les ennemis cachés, désireux de masquer leur hostilité par des fanfaronnades et cherchant à démobiliser le peuple. Mais peut-on considérer la victoire du socialisme dans un seul pays comme définitive si ce pays se trouve dans l'encerclement capitaliste et s'il n'est pas entièrement garanti contre le danger d'une intervention et de la restauration ? Il est clair que non.

Il en est ainsi de la question de la victoire du socialisme dans un seul pays.

Il s'ensuit que cette question comporte deux problèmes différents.

a) Le problème des rapports *intérieurs* de notre pays, c'est-à-dire celui de la victoire sur notre bourgeoisie et de l'édification du socialisme intégral, et

b) Le problème des rapports *extérieurs* de notre pays, c'est-à-dire celui de la garantie complète de notre pays contre les dangers d'une intervention militaire et de la restauration. Nous avons déjà résolu le premier problème, puisque notre bourgeoisie est déjà liquidée et que le socialisme est déjà construit dans l'essentiel. Cela s'appelle chez nous la victoire du socialisme ou, plus exactement la victoire de l'édification socialiste dans un seul pays. Nous pourrions dire que cette victoire est définitive si notre pays se trouvait dans une île et s'il n'y avait pas tout autour une quantité d'autres pays, des pays capitalistes. Mais, comme nous ne vivons pas dans une île, mais « dans un système d'Etats », dont une grande partie est hostile au pays du socialisme, créant de la sorte le danger d'une intervention et d'une

restauration, nous disons ouvertement et honnêtement que la victoire du socialisme dans notre pays n'est pas encore définitive. Il s'ensuit donc que, pour l'instant, le deuxième problème n'est pas résolu et qu'il faudra encore le résoudre. Bien plus : il est impossible de résoudre le deuxième problème de la même manière que nous avons résolu le premier, c'est-à-dire par les seuls efforts de notre pays. On ne peut résoudre le deuxième problème qu'en conjuguant les sérieux efforts du prolétariat international avec ceux encore plus sérieux de notre peuple soviétique tout entier. Il faut renforcer et consolider les liens prolétariens internationaux entre la classe ouvrière de l'URSS et la classe ouvrière des pays bourgeois ; il faut organiser l'aide politique de la classe ouvrière des pays bourgeois à la classe ouvrière de notre pays dans l'éventualité d'une agression militaire contre notre pays, de même qu'il faut organiser une aide efficace de la classe ouvrière de notre pays à la classe des pays bourgeois ; il faut renforcer et consolider par tous les moyens notre Armée rouge, notre Flotte rouge, notre Aviation rouge, notre Société d'encouragement à la défense aéro-chimique. Il faut tenir tout notre peuple dans un état de mobilisation pour qu'il soit prêt à faire face au danger d'une agression militaire pour qu'aucun « hasard » et aucune manœuvre de nos ennemis extérieurs ne puissent nous prendre au dépourvu...

Il ressort de votre lettre que le camarade Ourojenko s'en tient à un autre point de vue, pas tout à fait léniniste. Il affirme, paraît-il, que « *nous avons maintenant la victoire définitive du socialisme et la garantie complète contre l'intervention et la restauration du capitalisme* ». Il est hors de doute que le camarade Ourojenko a essentiellement tort. Cette assertion du camarade Ourojenko ne peut s'expliquer que par l'incompréhension de la réalité ambiante et la méconnaissance des principes élémentaires du léninisme, ou bien par la stérile vantardise d'un jeune bureaucrate infatué de sa personne. Si réellement « *nous avons une garantie complète contre l'intervention et la restauration du capitalisme* », avons-nous besoin après cela d'une puissante Armée rouge, d'une Flotte rouge, d'une Aviation rouge, d'une puissante Société d'encouragement à la défense aéro-chimique, de renforcer et de consolider les liens prolétariens internationaux ? Ne vaudrait-il pas mieux employer à d'autres fins les milliards que nous dépensons pour renforcer l'Armée rouge et réduire celle-ci au minimum, voire même la licencier complètement ? Les gens tels que le camarade Ourojenko, même s'ils sont subjectivement dévoués à notre cause, sont objectivement dangereux pour notre cause, car volontairement ou non (il n'importe !), par leur vantardise, ils endorment notre peuple, ils démobilisent les ouvriers et les paysans et aident les ennemis à nous prendre au dépourvu en cas de complications internationales.

Quant à ce que vous me dites, camarade Ivanov, qu'on vous a « *relevé de votre travail de propagandiste et qu'on pose la question de savoir si vous pouvez rester dans les Jeunesses Communistes* », vous n'avez rien à craindre. Si les gens du Comité régional des Jeunesses communistes désirent vraiment ressembler au sous-officier Prichibéiev, ce personnage de Tchékov, on peut être sûr qu'ils y perdront. Dans notre pays, on n'aime pas les Prichibéiev.

Jugez, maintenant, si le passage cité du livre « *Les Questions du léninisme* » au sujet de la victoire du socialisme dans un seul pays est vieilli. Je voudrais bien moi-même qu'il soit vieilli pour qu'il n'y ait plus au monde de ces choses désagréables comme l'encerclement capitaliste, le danger d'une agression militaire, le danger de la restauration du capitalisme et ainsi de suite. Malheureusement ces choses désagréables continuent d'exister.

J. Staline.

*Pravda, 14 février 1938.*

**Lettre aux Editions pour enfants près le CC  
de la Jeunesse communiste pan-unioniste  
16 février 1938**

Je suis absolument contre l'édition des *Récits sur l'enfance de Staline*.

Le livre abonde d'une masse d'inexactitudes de fait, d'altérations, d'exagérations, d'éloges non mérités. Des amateurs de contes, des baratineurs (peut-être des baratineurs « honnêtes »), des adulateurs ont induit en erreur l'auteur. C'est dommage pour l'auteur, mais un fait reste un fait.

Mais ceci n'est pas l'important. L'important réside en ce que le livre a tendance à enraciner dans la conscience des enfants soviétiques (et les gens en général) le culte des personnalités, des dirigeants, des héros infaillibles.

C'est dangereux, nuisible. La théorie des « héros » et de la « foule » n'est pas bolchevik, mais une théorie s-r.<sup>10</sup> Les héros font le peuple, le transforment de foule en peuple, ainsi parlent les s-r. Le peuple fait les héros, ainsi répondent les bolcheviks aux s-r. Le livre apporte de l'eau au moulin des s-r. N'importe quel livre comme celui-ci va apporter de l'eau au moulin des s-r, va nuire à notre cause bolchévik commune.

Je conseille de brûler ce livre.

J. Staline.

*Voprosy Istorii, n° II, 1953. [Questions d'Histoire]*

**Sur l'interdiction d'exclure les kolkhoziens des kolkhozes – Décret du  
Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et du Comité Central du  
PC(b)US  
19 avril 1938**

Le Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US ont prévenu à maintes reprises les organisations locales du Parti et des Soviets sur le préjudice qu'il y a à exclure des kolkhoziens des kolkhozes sans aucun fondement. Le Conseil des Commissaire du Peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US ont montré plus d'une fois qu'une telle pratique est anti-parti et anti-gouvernementale. Pourtant, dans beaucoup de régions et de républiques des exclusions non fondées de kolkhoziens ont lieu. Les exagérations et les déformations lors des exclusions de kolkhoziens des kolkhozes ont pris des proportions particulièrement grandes dans les régions administratives de Sverdlovsk, Novossibirsk, Smolensk, Kalinine, Kaménéts-Podolsk, Jitomir, dans les régions de l'Altaï, de Krasnodar, d'Ordjonikidze et dans la RSS du Kazakhstan. Le Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US soulignent que la pratique nuisible de l'exclusion des kolkhoziens existe également dans d'autres régions.

La pratique montre que la direction et les présidents des kolkhozes, au lieu de respecter les statuts de l'artel agricole et ne pas tolérer l'arbitraire à rencontre des kolkhoziens, commettent eux-mêmes des actions illégales. Le contrôle a établi que la majorité écrasante des exclusions des kolkhozes ne se base sur absolument aucun fondement, s'opère sans qu'aucun prétexte sérieux n'ait été fourni, sous des motifs les plus insignifiants. La forme d'exclusion illégale des kolkhozes la plus répandue est l'exclusion des membres des familles dont les pères sont partis pour travailler momentanément ou définitivement dans les entreprises d'Etat. Cette forme d'exclusion due aux liens de parenté contredit fondamentalement les statuts de l'artel agricole.

Avant de permettre l'exclusion du kolkhoze, les statuts de l'artel agricole prévoient une série de mesures intermédiaires à titre préventif et à caractère éducatif pour chaque kolkhozien qui viole le règlement intérieur du kolkhoze, comme par exemple : obliger le violateur à refaire un travail de mauvaise qualité sans comptabiliser les journées-travail, avertissement, blâme, blâme à la réunion générale, inscription sur la liste noire, amende à concurrence de 5 journées-travail, déplacement à un travail inférieur, éloignement provisoire du travail. Mais les directions des kolkhozes, pour une raison inconnue, n'ont pas recours à ces mesures et bien souvent excluent les kolkhoziens des kolkhozes pour une simple violation des règlements intérieurs.

Si, d'après les statuts de l'artel agricole, l'exclusion de l'artel ne peut être effectuée que par décision de l'assemblée générale des membres de l'artel, et de plus avec participation de pas moins des 2/3 de tous les membres, en fait cette règle statutaire est bien souvent violée ; les cas ne sont pas rares où les exclusions sont prononcées par la direction du kolkhoze et même par son seul président.

Au lieu de réprimer et de corriger cette pratique nuisible de l'exclusion des kolkhozes, les travailleurs dirigeants du Parti et des Soviets de districts ne prennent pas de mesures décisives pour la répression de l'arbitraire à rencontre des kolkhoziens, ont une attitude bureaucratique et insensible face au sort qui est fait aux kolkhoziens et aux appels dont ceux-ci se pourvoient contre les exclusions illégales du sein des kolkhozes, laissent impunies les personnes qui ont recouru à l'arbitraire à rencontre des kolkhoziens et réduisent souvent leur propre rôle au simple enregistrement des faits d'exclusion de kolkhoziens, à l'envoi de rapports statistiques sur ces questions aux organes soviétiques supérieurs. Mieux encore, ces travailleurs poussent souvent eux-mêmes les présidents et les directions des kolkhozes sur la voie des exclusions illégales de kolkhoziens, sous prétexte d'épuration des kolkhozes des éléments socialement étrangers et hostiles du point de vue de classe.

Le Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US estiment qu'à la base d'une telle pratique se trouve une attitude formelle, bureaucratique et insensible d'un grand nombre de travailleurs dirigeants des kolkhozes pour le sort fait à des hommes vivants, à des kolkhoziens. Ces dirigeants ne comprennent pas qu'exclure un kolkhozien du kolkhoze signifie lui enlever son moyen d'existence, cela signifie non seulement le déshonorer face à l'opinion publique mais aussi le condamner à la famine.

Ils ne comprennent pas que l'exclusion du kolkhoze crée artificiellement un mécontentement et une irritation chez les exclus, donne naissance, chez beaucoup de kolkhoziens, à une incertitude quant à leur attitude pour le kolkhoze, ce qui fait l'affaire des ennemis du peuple.

Le Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US décrètent :

1. Interdire de mener l'épuration des kolkhozes sous quelque prétexte que se soit.
2. Interdire l'exclusion du sein des kolkhozes des membres des familles de kolkhoziens motivée par le départ d'un membre de la famille en vue de travailler momentanément ou définitivement dans une entreprise d'Etat.
3. Interdire l'exclusion du sein des kolkhozes pour la violation des règles du règlement intérieur.
4. Fixer pour l'avenir que l'exclusion de kolkhoziens du sein des kolkhozes ne peut être appliquée que comme mesure extrême, contre des membres du kolkhoze qui sont déclarés incorrigibles, qui sabotent et désorganisent le kolkhoze, seulement après que les mesures préventives à caractère éducatif, prévues par l'artel agricole, aient été épuisées, et seulement en respectant strictement la forme de l'exclusion définie par les statuts de l'artel agricole, c'est-à-dire en se conformant à la décision de l'assemblée générale des membres de l'artel à laquelle pas moins des 2/3 doivent être présents. Toutefois dans ces cas-là également, les appels faits par les exclus du kolkhoze doivent être traités avec la plus grande attention.
5. Prévenir les directeurs et les membres des directions des kolkhozes ainsi que les travailleurs du Parti et des Soviets de district que les coupables de violation du présent décret seront déférés en justice, en tant que criminels de droit commun.

V. Molotov, Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS.

J. Staline, Secrétaire du Comité Central du PC(b)US.

*Pravda, 20 avril 1938.*

**Sur la répartition incorrecte des revenus dans les kolkhozes – Décret du  
Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et du Comité Central du  
PC(b)US  
19 avril 1938**

Le Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US remarquent que, du fait de la victoire complète de l'ordre kolkhozien et de l'augmentation du rendement des champs kolkhoziens, les revenus communs des kolkhozes, de même que les revenus des kolkhoziens par journée-travail, ont augmenté sensiblement. En même temps, le Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US constatent sur la base d'innombrables faits, que dans les kolkhozes d'une série de régions et républiques, de régions administratives, les revenus en argent sont incorrectement répartis en contradiction totale avec la politique du gouvernement et du Parti, ainsi que des intérêts des kolkhoziens. Les directions des kolkhozes, avec la complaisance directe des organisations du Parti et des Soviets des districts, régions administratives, régions et républiques, dépensent la part essentielle des revenus pour des constructions sociales dans les kolkhozes, des frais productifs et administratifs, à la suite de quoi la part des revenus en argent répartie dans les journées-travail des kolkhoziens se trouvent diminués, ce qui pousse souvent les kolkhoziens à rechercher des salaires en argent à l'extérieur du kolkhoze, et les kolkhozes eux-mêmes souffrent souvent de manque de force de travail.

Dans la RSSA de Tatarie, par exemple, sur 172 kolkhozes, seulement 28 % en moyenne des revenus sont répartis dans les journées-travail ; dans la région administrative de Gorki, sur 1279 kolkhozes, 33 % des revenus en argent des kolkhozes seulement sont répartis dans les journées-travail. Dans certaines régions administratives et de républiques (régions administratives de Rostov, Voronège et de Riazan, la RSS du Kazakhstan et d'autres), il y a des kolkhozes dans lesquels les revenus en argent n'ont absolument pas été répartis dans les journées-travail pour l'année 1937.

Le Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US ont à leur disposition des faits analogues en nombre appréciable et qui concernent un grand nombre d'autres régions administratives, régions et républiques.

Au lieu de se soucier constamment de l'augmentation de la journée-travail des kolkhoziens et de la combinaison correcte des intérêts individuels des kolkhoziens avec les intérêts sociaux dans le kolkhoze, les directions des kolkhozes se sont entichées de gros travaux, de dépenses productives excessives et de frais de direction économique et administrative dans les kolkhozes. La part des affectations dans les fonds indivis, les frais de besoins économiques et administratifs et les dépenses pour les besoins culturels non seulement n'ont pas baissés, mais au contraire ils ont largement dépassé les normes établies par les statuts des artels agricoles.

Les statuts de l'artel agricole exigent que les directions des kolkhozes dépensent seulement dans la mesure et pour les articles prévus par le budget, fixé à la suite de l'assemblée générale des kolkhoziens. Dans la pratique, pourtant, beaucoup de directions de kolkhozes, premièrement, établissent elles-mêmes les budgets avec des frais en augmentation, deuxièmement, ne tiennent aucun compte du budget déjà établi, et sans demander une assemblée générale de kolkhoziens, déplacent arbitrairement les dépenses d'un article à l'autre, dépensent les moyens sans tenir compte de la réalisation du plan des revenus. Ces présidents des kolkhozes et ces directions des kolkhozes oublient qu'ils n'ont pas le droit de changer d'une manière indépendante, sans l'accord des kolkhoziens, le budget fixé, de faire telle ou telle dépense ; ils oublient qu'ils sont des gens totalement comptables devant l'assemblée générale du kolkhoze. Et les commissions de contrôle, en règle générale, ne font rien ou se transforment en appareils auxiliaires des directions pour l'élaboration d'une conclusion formelle dans le rapport d'activité de fin d'année. Les statuts de l'artel agricole exigent que tous les travaux des kolkhozes soient effectués par les membres du kolkhoze et seulement dans les cas exceptionnels, il est toléré un embauchage provisoire de main-d'œuvre. Pourtant dans les faits il y a pas mal de cas où, à cause d'une mauvaise organisation du travail, les directions des kolkhozes dépensent des sommes considérables en argent et en nature pour embaucher de la main-d'œuvre à l'extérieur, ce qui conduit à dilapider les moyens des kolkhozes et à baisser leurs revenus.

Au lieu de porter une attention soutenue au juste emploi, aux réserves et à la réalisation de la production du kolkhoze en vue d'augmenter son revenu en argent, il n'est pas rare que les directions de certains kolkhozes, durant toute l'année, mènent une pratique condamnée par le Parti et l'Etat qui consiste à gaspiller la production kolkhozienne en faisant des distributions à bas prix ou gratuitement, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du kolkhoze. On livre avec négligence la production dans les dépôts, ce qui occasionne la détérioration massive des produits et entraîne finalement une baisse du paiement en argent dans ces kolkhozes pour les journées-travail des kolkhoziens.

Les dirigeants des organes du Parti et des Soviets des régions administratives, régions, de républiques et de districts, au lieu de mettre un terme à la violation des statuts de l'artel agricole et à l'atteinte des intérêts individuels des kolkhoziens, ont au fond favorisé cette pratique anti-kolkhozienne.

Les travailleurs du Parti et des Soviets de districts, de régions administratives, de régions et de républiques, ne comprennent pas eux-mêmes et n'expliquent pas aux kolkhozes que, par l'augmentation sensible des revenus dans les kolkhozes et le renforcement de leurs fonds sociaux sous la forme de constructions, de bétail, de machines (par le service des machines du SMT des kolkhozes), on a la possibilité de réduire les affectations des revenus des kolkhozes dans leurs fonds sociaux, pour les grosses dépenses et les frais de production et de répartir une grande partie des revenus en argent des kolkhozes dans les journées-travail.

Ces dirigeants du Parti et des Soviets de districts, régions administratives et républiques oublient qu'une telle pratique d'attitude insouciant face au problème de l'augmentation de la journée-travail, les actes de gaspillage et de dilapidation des moyens des kolkhozes sont objectivement une pratique de type anti-kolkhozien et un acte de sabotage.

Nos dirigeants du Parti et des Soviets doivent se rappeler que dans une série d'endroits, sur la base du gonflement artificiel des dépenses de production et de gros frais dans les kolkhozes et de l'abaissement des revenus en argent répartis dans les journées-travail, des ennemis du peuple, embusqués dans les organes agraires et autres, ont incité consciemment à des provocations pour saboter les kolkhozes.

Le Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US décrètent :

1. Condamner comme anti-kolkhozienne la pratique consistant à avoir une attitude négligente envers la journée-travail du kolkhozien et à gaspiller les revenus kolkhoziens pour des dépenses excessives de gros travaux, des dépenses de production, des frais économiques et administratifs. Obliger les comités de districts, les comités de régions et les C.C. des PC nationaux à en finir dans les faits avec cette pratique.
2. Abolir l'usage existant, prévu par les statuts de l'artel agricole, de la répartition des revenus en argent de l'artel, et établir qu'à l'avenir l'artel répartira entre les kolkhoziens pour leurs journées-travail pas moins de 60-70 % de tous les revenus en argent de l'artel.
3. Instituer que les affectations pour les gros travaux ne peuvent dépasser les 10 % des revenus en argent ; de plus, les moyens de dépense pour les gros travaux de l'année courante seront calculés sur les revenus de l'année passée.
4. Instituer que dans le budget annuel approuvé par l'assemblée générale des kolkhoziens pour les besoins productifs des kolkhozes, la direction ne peut dépenser pas plus de 70 % prévus par le budget, avant l'évaluation finale de la récolte. Les 30 % restent en réserve et sont dépensés seulement après l'évaluation finale de la récolte et après décision de l'assemblée générale des kolkhoziens. En relation avec ceci, changer l'article 12 des statuts de l'artel agricole et le rédiger comme suit :

« 12. Des revenus en argent de l'artel, celle-ci

- a) verse à l'Etat les impôts fixés par la loi et paie les cotisations d'assurances ;
- b) répartit pas moins de 60-70 % des revenus en argent de l'artel entre les membres de l'artel selon les journées-travail ;
- c) fait des dépenses indispensables pour les besoins productifs courants, tels : réparations courantes des instruments agricoles, traitement médical du bétail, lutte contre les saboteurs, etc ;
- d) couvre les dépenses administratives et économiques de l'artel, en dégageant pas plus de 2 % des revenus en argent ;

e) dégage les moyens pour les besoins culturels, tels : préparation des brigadiers et d'autres cadres, organisation de crèches, montage de radio ;

f) complète les fonds indivis de l'artel pour l'effectuation des dépenses de l'année suivante en vue de l'achat de matériel agricole et de bétail, du règlement des matériaux de construction, du paiement des ouvriers recrutés de l'extérieur pour la construction, des cotisations régulières à la banque agricole selon les crédits à long terme ; de plus, l'affectation pour compléter les fonds indivis s'effectue selon un chiffre qui ne dépasse pas 10 % des revenus en argent de l'artel.

Toutes les rentrées sont obligatoirement inscrites dans la recette de l'artel pas plus tard que le jour de leur rentrée.

Un budget annuel est fait par la direction de l'artel aussi bien pour les rentrées de revenus que pour les dépenses de moyens, et qui ne rentre en vigueur qu'après ratification de l'assemblée générale des membres de l'artel.

La direction peut effectuer des dépenses que dans les articles prévus par le budget ; le déplacement arbitraire des moyens d'un article à l'autre du budget par la direction n'est pas admis et pour le déplacement des moyens d'un article à l'autre, la direction est obligée de demander la permission de l'assemblée générale.

Du budget annuel pour les besoins productifs du kolkhoze fixé par l'assemblée générale des kolkhoziens, la direction ne peut effectuer pas plus de 70 % des dépenses prévues par le budget avant l'évaluation finale de la récolte. Les autres 30 % restent dans les réserves et sont dépensées seulement après l'évaluation finale de la récolte et après décision de l'assemblée générale des kolkhoziens.

L'artel garde ses moyens en argent disponible dans son compte courant à la banque ou à la caisse d'épargne. Le retranchement du compte courant ne s'effectue que sur ordre de la direction de l'artel qui est valable avec la signature du président et du comptable de l'artel. »

5. Etablir l'usage selon lequel les budgets de chaque kolkhoze, après leur ratification par l'assemblée générale, soit soumis à l'examen du praesidium du comité exécutif du district, qui examine le budget soumis en présence du président de la direction et du président de la commission de contrôle du kolkhoze.

6. Etablir que l'embauchage de main-d'œuvre salariée dans le kolkhoze en cas d'exception prévus par les statuts de l'artel agricole, ne peut être effectuée qu'avec l'accord de l'assemblée générale des kolkhoziens. Obliger les secrétaires des comités de districts du PC(b)US et les présidents des comités exécutifs de districts de ne pas tolérer les abus et les violations du point 13 des statuts de l'artel agricole, qui interdit d'employer du travail salarié de non-kolkhoziens, sauf dans les cas prévus par cet article.

7. Obliger les comités de régions administratives, de régions et les C.C. des PC nationaux à rétablir le travail des commissions de contrôle dans tous les kolkhozes de façon à ce qu'elles fassent leur travail de contrôle durant toute l'année, comme l'exigent les statuts, et non qu'elles se bornent à donner une conclusion formelle dans le rapport d'activité de la direction seulement en fin d'année.

8. Etablir que les succursales des banques d'Etat et des banques agricoles ne donnent des crédits aux kolkhozes que dans les cas où il existe une décision pour cela de l'assemblée générale des kolkhoziens.

9. Obliger les comités de régions administratives, de régions, les C.C. des PC nationaux, les comités exécutifs des régions administratives et de régions et les Conseils des Commissaires du Peuple des républiques, ainsi que les procureurs à poursuivre pénalement les personnes responsables de dépenses illégales des moyens des kolkhozes, qui agissent en violation des statuts de l'artel agricole et des intérêts des kolkhoziens, en considérant leurs activités comme une trahison à la cause des kolkhozes et une aide aux ennemis du peuple.

V. Molotov, Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS.

J. Staline, Secrétaire du Comité Central du PC(b)US.

*Pravda, 20 avril 1938.*

## **Sur les impôts et les autres obligations concernant les exploitations individuelles – Décret du Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et du Comité Central du PC(b)US**

**19 avril 1938**

Sur la base de nombreux faits, le Conseil des Commissaires du peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US ont établi que la politique et les décrets de l'Etat et du Parti concernant les exploitants individuels sont violés par les organes du Parti et des Soviets dans les républiques, les régions et les régions administratives. Des obligations d'Etat sont établies par les lois soviétiques pour les exploitations individuelles en ce qui concerne les impôts, les livraisons de grains et de viande. Pourtant, au lieu de garantir l'exécution des obligations d'Etat fixées par la loi pour les exploitations individuelles, des organes locaux du Parti et des Soviets tolèrent une situation dans laquelle des exploitants individuels échappent de fait à l'exécution des obligations d'Etat. Dans une série de régions administratives et de régions, les exploitants individuels ne sont absolument pas appelés à livrer la viande, et l'exécution des tâches prévues par le plan de district en ce qui concerne la livraison de viande retombe sur les kolkhozes.

De cette façon, les organisations des Soviets et du Parti mettent en fait les exploitations individuelles dans une position privilégiée face aux kolkhozes, ce qui contredit fondamentalement les lois existantes.

Les chevaux non imposables des exploitations individuelles sont en règle générale utilisés par les exploitants individuels non pour les travaux agricoles dans leurs exploitations, mais comme moyen de spéculation et de lucre.

Devant la tolérance des organes des Soviets et du Parti dans les districts, les directions des kolkhozes, violant les statuts de l'artel agricole, en viennent très souvent à l'embauchage des exploitants individuels pour travailler dans les kolkhozes, et leur versent une rémunération supérieure à celle des kolkhoziens pour les journées-travail, ce qui ne peut que saboter la discipline dans les kolkhozes.

Cette attitude incorrecte face aux exploitations individuelles a pour résultat de porter un préjudice direct à la cause de l'engagement ultérieur des exploitations individuelles dans les kolkhozes.

Tout ceci témoigne de la présence de grosses erreurs de la part des organes des Soviets et du Parti des républiques, des régions et des régions administratives en ce qui concerne l'exploitant individuel.

Le Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS et le Comité Central du PC(b)US *décètent* :

1. Obliger les CC des PC nationaux, les Comités exécutifs de régions et de régions administratives, les Conseils des Commissaires du Peuple des républiques, les Comités exécutifs des Soviets des régions et des régions administratives à en finir avec la pratique anti-Etat et anti-Parti de complaisance concernant l'exploitant individuel et de veiller sévèrement à ce que les exploitations individuelles exécutent exactement toutes les obligations d'Etat en ce qui concerne les impôts, les livraisons de grains et de viande, etc.
2. Rétablir à partir du 25 août 1938 un impôt d'Etat sur les chevaux des exploitations individuelles.
3. Obliger les organisations des Soviets et du Parti des républiques, des régions et régions administratives à ne pas tolérer à l'avenir que les exploitants individuels se soustraient à toutes les charges existantes (travaux sur les routes, sortie du bois, service scolaire, hospitalier, etc.), et par là même à ne pas tolérer un quelconque privilège des exploitants individuels par rapport aux kolkhoziens.

V. Molotov, Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l'URSS.

J. Staline, Secrétaire du Comité Central du PC(b)US.

*Pravda, 20 avril 1938.*

## **Discours aux travailleurs de renseignement supérieur** **17 mai 1938**

Camarades, permettez-moi de porter un toast à la science, à son épanouissement, à la santé des hommes de science.

A l'épanouissement de la science, de celle qui ne s'isole pas du peuple, qui ne se tient pas à l'écart du peuple, mais qui est prête à le servir, à lui remettre toutes les conquêtes scientifiques ; qui sert le peuple non par contrainte, mais de bon gré et avec joie ! (*Applaudissements*).

A l'épanouissement de la science, de celle qui ne permet pas à ses vieux dirigeants reconnus de s'enfermer présomptueusement dans leur coquille de pontifes de la science, de monopoleurs de la science, qui comprend la signification, la portée et la toute-puissance de l'union des vieux et des jeunes travailleurs scientifiques ; qui, de bon gré et avec joie, ouvre ses portes aux jeunes forces de notre pays et leur permet de conquérir les sommets du savoir ; qui reconnaît que l'avenir appartient aux jeunes hommes de science ! (*Applaudissements*).

A l'épanouissement de la science, de celle dont les représentants se rendent compte de la force et de la portée des traditions scientifiques établies et les utilisent judicieusement dans l'intérêt de la science, sans vouloir cependant être les esclaves de ces traditions ; de cette science qui a l'audace et la ferme volonté de briser les vieilles traditions, normes et conceptions lorsque, périmées, elles entravent la marche en avant ; de la science qui sait créer de nouvelles traditions, de nouvelles normes, de nouvelles conceptions. (*Applaudissements*.) La science a connu, au cours de son développement, bien des hommes courageux qui ont su démolir le passé et créer du nouveau, en dépit de tous les obstacles, envers et contre tout. Ces grands hommes de science comme Galilée, Darwin et beaucoup d'autres, sont universellement connus. Je voudrais parler d'un de ces coryphées de la science, qui est, en même temps, le plus grand homme de notre temps. C'est Lénine, notre maître, notre éducateur. (*Applaudissements*.) Souvenez-vous de 1917. Partant de l'analyse scientifique du développement social de la Russie, de l'analyse scientifique de la situation internationale, Lénine en vint à conclure que la seule issue à la situation était la victoire du socialisme en Russie. Conclusion plus qu'inattendue pour beaucoup d'hommes de science de cette époque. Plékhanov, homme de science éminent, parlait alors avec mépris de Lénine, en affirmant que Lénine « délirait ». D'autres hommes de science non moins connus, prétendaient que « Lénine était devenu fou », qu'on ferait bien de le reléguer le plus loin possible. Les hommes de science de tout ordre et de tout genre hurlaient alors contre Lénine, qu'ils accusaient de détruire la science. Mais Lénine ne craignait pas de marcher contre le courant, contre la routine. Et Lénine fut vainqueur. (*Applaudissements*.) Voilà l'exemple d'un homme de science qui lutte courageusement contre la science périmée et fraye la voie à la science nouvelle.

Il arrive parfois que les voies nouvelles de la science et de la technique soient frayées non par des hommes à renom universel dans le domaine scientifique, mais par des gens absolument inconnus dans le monde savant, par des gens ordinaires, des praticiens, des novateurs dans leur spécialité. Voyez, assis à la même table, les camarades Stakhanov et Papanine. Des hommes inconnus dans le monde savant et dépourvus de grades universitaires, des praticiens dans leur spécialité. En est-il qui ignorent que Stakhanov et les stakhanovistes, dans leur activité industrielle pratique, ont renversé comme étant périmées les normes établies par des savants et des techniciens connus, et ont établi des normes nouvelles répondant aux exigences de la vraie science et de la vraie technique ? En est-il qui ignorent que, par leur travail pratique sur la banquise en dérive, Papanine et ses compagnons ont renversé, en passant, sans un effort particulier, — comme étant périmée, — l'idée que l'on se faisait autrefois de l'Arctique, et ont établi une conception nouvelle répondant aux exigences de la vraie science ? Qui pourrait nier que Stakhanov et Papanine sont des novateurs dans la science, des hommes de notre science d'avant-garde ? Tels sont les « miracles » qui se font encore dans la science.

J'ai parlé de la science. Mais il y a science et science. Celle dont j'ai parlé s'appelle science *d'avant-garde*. A l'épanouissement de notre science d'avant-garde ! A la santé des savants d'avant-garde ! Vivent Lénine et le léninisme ! A la santé de Stakhanov et des stakhanovistes ! A la santé de Papanine et de ses compagnons ! (*Applaudissements*).

*Pravda, 19 mai 1938.*

## ANNEXES

### **Discours à la séance solennelle de la mise en service du métropolitain L.-M. Kaganovitch 14 mai 1935**

Camarades ! Attendez ! N'applaudissez pas d'avance, dit Staline en plaisantant, vous ne savez pas encore ce que je vais dire. (*Rires, applaudissements.*)

J'ai deux corrections dictées par les camarades assis ici même (*le camarade Staline fait largement le tour de la salle et de la scène avec sa main*). L'affaire se présente comme suit.

Le Parti et l'Etat ont décoré pour la construction réussie du métropolitain de Moscou, les uns de l'Ordre de Lénine, les autres de l'Ordre de L'Etoile rouge, les troisièmes de l'Ordre du Drapeau Rouge du Travail, les quatrièmes de la Charte du Comité Exécutif central des Soviets.

Mais voilà la question. Comment faire avec les autres, comment faire avec ces camarades qui n'ont pas travaillé plus mal que ceux qui ont été décorés, qui ont mis autant de leur travail, de leur habileté, de leurs forces ? Certains d'entre vous semblent heureux, et d'autres sont perplexes. Que faut-il faire ? Voilà la question.

Ainsi donc, nous voulons réparer cette erreur du Parti et de l'Etat devant tous les honnêtes gens. (*Rires, vifs applaudissements.*) Je ne suis pas amateur de longs discours, c'est pourquoi permettez-moi de donner lecture des corrections.

Première correction : pour le travail réussi de la construction du métropolitain, féliciter au nom du Comité Exécutif central et du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS, les travailleurs et travailleuses de choc et tout le Collectif des ingénieurs, techniciens, ouvriers et ouvrières de la construction du métro (*la salle accueille la proposition du camarade Staline par des « hourras » et par une ovation bruyante. Tout le monde se lève.*) Aujourd'hui même il faut mettre en application la correction par le fait que nous félicitons tous les travailleurs de la construction du métro (*applaudissements*). Ne m'applaudissez pas : c'est une décision de tous les camarades.

Et la deuxième correction, je la dis directement. Pour les mérites particuliers dans la cause de la mobilisation des glorieux et glorieuses komsomols dans la construction réussie du métropolitain de Moscou, décorer de l'Ordre de Lénine, l'organisation des komsomols de Moscou (*salve d'applaudissements, ovation. Souriant le camarade Staline applaudit avec tous les gens rassemblés dans la salle des colonnades*).

Il faut aussi appliquer aujourd'hui et publier demain cette correction (*levant le papier avec les corrections, le camarade Staline s'adresse chaudement et simplement à l'assistance*). Peut-être, camarades, c'est peu, mais nous n'avons rien pu inventer de mieux.

Si l'on peut faire encore quelque chose, alors suggérez-le.

Saluant les travailleurs de choc, constructeurs du métro, le dirigeant quitte la tribune. Les bétonniers, les puisatiers, les soudeurs, les ingénieurs, les contremaîtres, les professeurs, les ouvriers et ouvrières, gens heureux se lèvent de leur place, remplis de joie, applaudissant, s'exclamant :

— Hourra à Staline bien-aimé !

Au sixième rang une jeune fille bronzée en tricot rosé, se met debout sur une chaise et s'adressant à la présidence, s'écria avec émotion : « Un hourra komsomol au camarade Staline ! »

L'ovation continua pendant quelques minutes. Et quand, enfin, les applaudissements cessèrent, le camarade Staline demanda encore une fois à l'assemblée :

« Qu'en pensez-vous ? Y a-t-il assez de corrections ? »

Et de nouveau la salle répondit par une vive ovation.

*Pravda, 15 mai 1935.*

## Entretien avec les conducteurs de moissonneuses-batteuses

Deux cents des meilleurs conducteurs et conductrices de moissonneuses-batteuses qui, pendant la dernière récolte ont plus que doublé la norme, ont été invités à Moscou pour participer à une Conférence avec les membres du CC du Parti et du gouvernement. Cette conférence a été un événement de grande portée. Staline a pris la parole et le pays entier attend avec la plus grande impatience la publication de ce discours, comme cela a été le cas pour son discours prononcé devant les kolkhoziens ainsi que pour son discours à la grande Conférence des stakhanovistes. Les réalisations des conducteurs de moissonneuses-batteuses qui, dans beaucoup de cas, ont moissonné avec leur machine 800 ha et plus, qui ont élevé la production moyenne de celles-ci à 257 ha, les réalisations de ces hommes qui se sont rendus maîtres de la technique, ont une importance décisive.

Ces réalisations ainsi que le relèvement ultérieur de la production moyenne sont nécessaires pour obtenir l'abondance dont on a également besoin dans la production agricole. Les besoins en blé dans le pays s'accroissent continuellement parce que la population industrielle et urbaine travaille dans les fabriques et usines, parce que des dizaines de millions des anciens pauvres qui, auparavant ne mangeaient à leur faim que dans de rares exceptions, n'appartiennent plus maintenant aux paysans pauvres mais sont des kolkhoziens qui ne connaissent pas la faim et marchent vers une vie de bien-être.

C'est pour obtenir que le niveau actuel de la production du blé qui est de six millions de pouds, soit élevé aussi rapidement que se développent l'industrie et les besoins vitaux de la population entière, que la conférence des meilleurs conducteurs de moissonneuses-batteuses a été organisée. Voilà aussi la raison pour laquelle Staline, dans son discours à la Conférence des conducteurs de moissonneuses-batteuses, les a appelés à dépasser de loin les résultats déjà obtenus, les normes connues dans le monde capitaliste et à se fixer des buts encore plus élevés. Les conducteurs des moissonneuses-batteuses ont répondu à cet appel de Staline par la promesse donnée à la Conférence de ne pas moissonner, l'année prochaine, moins de 600-700 ha et de former un grand nombre de nouveaux conducteurs.

« Merci, grand merci, camarade Staline ; nous te remercions, cher ami, de pouvoir vivre dans le bonheur et la joie. » C'est ce qu'on entend dans tous les discours des ouvriers stakhanovistes, des conducteurs de « combinés », des ouvriers et des ouvrières ; ce sentiment anime tous les travailleurs du grand pays des Soviets. Cet amour, cet attachement à Staline, qu'on ne peut exprimer en paroles n'est compréhensible que si l'on voit et si l'on sent combien Staline et tous les dirigeants du Parti et du gouvernement sont intimement et solidement liés avec les masses ; avec quelle gravité Staline écoute les discours des ouvriers ; comme il cherche à connaître par eux-mêmes et directement les conditions de leur travail et de leur vie ; comment Staline est pour tous la force réelle qui conduit le pays du socialisme toujours plus haut et toujours plus loin.

Le socialisme n'est plus un rêve aujourd'hui. Écoutons donc les conducteurs des « combinés » dans leurs discours à la Conférence qu'ils ont eue avec les camarades dirigeants du Parti communiste de l'URSS. Ce mot : socialisme, est pour eux quelque chose de tangible, qu'ils peuvent toucher de leur propre main. Ils construisent le socialisme et sont eux-mêmes le produit de cette grande construction.

Chaque délégué à la Conférence s'est efforcé d'exprimer ses sentiments profonds à ceux qui sont à la tête du pays, à ceux qui ont conduit le peuple à d'aussi brillantes victoires. Les succès sont en effet formidables.

Le premier « combiné » a été importé en Russie par la firme Holt en 1913. Cette machine étrange fut rangée parmi les objets de l'exposition agricole de Kiev, et il n'en fut plus parlé. En 1930, l'usine « Communard » de Zaporojié construisit la première centaine de « combinés ». En 1932 furent mis en marche l'usine de « combinés » de Saratov et l'atelier de « combinés » de l'usine Staline à Rostov.

Nombre de « combinés » :	1930	1933	1934	1935
Stations machines et tracteurs	7	11.500	13.000	27.090
Sovkhozes	1.700	13.500	16.500	24.000

Le Canada occupe un territoire égal aux 45 % du territoire de l'Union soviétique. Il possède actuellement environ 9.000 « combinés » qui, en 1934, ont moissonné 2.700.000 hectares.

Chez nous, dans les stations de machines et tracteurs et les sovkhoses, nous avons cette année 51.000 « combinés » qui ont moissonné plus de 10 millions d'hectares.

Le rendement du « combiné » au cours de la saison est le suivant :

231 ha aux Etats-Unis et 310 ha dans les principales provinces céréalières du Canada.

Chez nous, dans les stations de machines et tracteurs, 70,6 hectares en 1933 et 256,5 hectares en 1935.

C'est avec des succès de ce genre que les conducteurs de « combinés » sont venus à la Conférence avec le CC du Parti et le gouvernement.

Dans les sentiments ardents, sincères, humains, qui retentirent comme une symphonie, s'exprime dans la salle des séances une parcelle du véritable amour du peuple pour le Parti, pour le cher Staline. Les discours mêmes sont la preuve de cet amour. Ce ne sont pas de simples discours, ce sont presque des dialogues entre les conducteurs de « combinés » et Staline. A la tribune de la Conférence est monté le camarade *Kapousta* (conducteur de « combiné » du sovkhose de Feodossia, en Crimée) :

« Jamais, dit-il, je ne m'attendais à un tel bonheur, à une telle joie. J'ai vécu aussi sous le régime tsariste ; il est vrai que je n'étais à cette époque qu'un gamin de 14 ans, mais jamais je n'ai vu les dirigeants de l'Etat ; je n'ai même jamais vu le patron pour lequel je travaillais. »

Maintenant chaque ouvrier agricole, chaque paysan pauvre peut prendre la parole devant le Pouvoir soviétique, devant les dirigeants du Parti communiste. Cette possibilité est donnée à chaque ouvrier, à chaque paysan. Camarades, sous la direction du Parti, avec le camarade Staline en tête... » (*Vifs applaudissements.*)

*Staline.* — Camarade Kapousta, laissez tranquille le Parti et ses chefs et racontez-nous plutôt comment vous avez fait pour bien accomplir votre travail.

*Kapousta.* — J'ai obtenu de tels résultats parce qu'on s'est occupé de moi. L'organisation du Parti qui a été créée dans le sovkhose s'est occupée de moi. Elle a pris en main, pour ainsi dire, ma rééducation. Autrefois, j'étais, en quelque sorte, un être abandonné, le Parti m'a rééduqué.

Puis c'est *Kobzar* (de la station de machines et tracteurs de Bogoiavlensk, région du Donetz) qui parle. — J'organisais le travail de façon que mon « combiné » n'ait pas d'arrêt et nous sommes arrivés à moissonner avec lui 25 hectares par jour. J'ai eu à moissonner cette année les céréales, le tournesol, le lin...

*Staline.* — Hardi, continue, tu t'en tires déjà bien !

*Kobzar.* — Camarades, j'ai gagné 3.100 roubles et 25 pouds de grain, qu'on m'a amené à la maison. Maintenant ma famille est dans l'aisance, j'ai un vélo, un phono, un appareil photographique, un fusil, je ne manque de rien, j'ai aussi une montre. (*Applaudissements.*)

Lorsque je suis arrivé au kolkhoze, tout le monde me regardait comme on regarde un vaurien, on se demandait ce que je pouvais bien faire. Cela m'a stimulé encore davantage et j'ai tendu toutes mes forces pour faire encore plus. Avant tout, j'ai réglé le « combiné ». Quand j'ai commencé mon travail, tous les vieux sont venus me regarder, même mon père. Ils ne croyaient pas qu'on puisse ramasser la récolte sans que rien ne se perde. Lorsqu'ils ont vu comment je travaille, ils se sont pratiquement convaincus que c'est possible. Je conduis bien ma machine.

*Staline.* — Et vos chaînes de Hall, cassent-elles souvent ?

*Kobzar.* — Au cours de la saison, mes chaînes n'ont pas cassé une seule fois, je les ai graissées avec de l'huile.

*Staline.* — De l'huile bouillie ?

*Kobzar.* — Non. De cette façon ma machine travaille bien toute la journée. L'essentiel est d'aimer sa machine, de la soigner comme il faut. (*Applaudissements.*)

*Tchernova* (conductrice du « combiné » du sovkhose de Hoper, région de Stalingrad). — Depuis que je travaille au sovkhose, il ne s'est pas passé une seule année où je n'ai reçu de primes et n'ai été mise au tableau d'honneur. (*Applaudissements.*)

*Staline.* — Et maintenant, on ne se moque plus de vous. *Tchernova.* — Maintenant on dit : Voilà, elle veut mériter des louanges, elle veut que nous restions en arrière, elle veut être la première. Eh bien, puisqu'on m'encourage, je veux être la première.

*Staline.* — A-t-on fait travailler « les combinés » dans le kolkhoze ?

*Tchernova.* — Si on les avait envoyés au kolkhoze, nous aurions fait davantage ; mais nos dirigeants ne s'intéressaient pas à ce que les « combinés » travaillent davantage. Une fois mon travail fini sur la moissonneuse-batteuse, on me faisait travailler sur un tracteur, parce que nous manquons de « tractoristes ». Je travaille sur un tracteur à chenille et je souhaite que toutes les filles travaillent comme je travaille sur mon tracteur. (*Applaudissements*)

*Bonne* (station de machines et tracteurs Steinhart, région Azov-Mer Noire). — Le camarade Staline dit que c'est trop peu de 12 kilos de grain par journée de travail. Mais si l'on compte cela avec ce que nous recevions les années précédentes, par exemple en 1933, lorsque le kolkhoze était dans un mauvais état, lorsqu'il y avait du sabotage qui, par la suite, fut brisé sous la direction de notre parti — le camarade Staline nous avait envoyé le camarade Kaganovitch, son meilleur compagnon d'armes — (*applaudissements*) eh bien, si on compare cela aux 7 kilos des années précédentes, c'est un résultat. Les choses prennent maintenant une toute autre tournure.

*Staline.* — Quel âge avez-vous ?

*Bonne.* — J'ai 27 ans.

*Staline.* — Mais vous avez l'air tout jeune.

*Borine.* — Je suis jeune parce que je vis dans le pays soviétique où l'on éduque et où l'on vit bien. (*Applaudissements*). J'ai fait mes études professionnelles en 1934 et je les ai terminées en 1935, avec un diplôme de conducteur de première classe. Le directeur m'a dit : « Tu connais l'organisation du travail, soit mécanicien. » Je n'ai pas accepté et j'ai commencé à travailler au « combiné ».

Je veux dire quelques mots de moi-même. Je me souviens de ma vie dans le passé. Je marchais en chaussons d'écorce et bien souvent ils étaient troués, j'étais pieds nus. Je me souviens de mon passé, du temps où on m'exploitait et je le compare avec la vie que j'ai maintenant. Je ne me contenterai pas des résultats acquis et j'assure le camarade Staline que l'année prochaine je moissonnerai 800 hectares. (*Applaudissements.*)

Nous nous proposons, cet hiver, de faire étudier tous les conducteurs de « combinés » pour qu'ils élèvent leurs connaissances politiques et générales.

Autrement il peut arriver qu'en devenant riches, nous nous laissions vivre dans notre graisse sans songer à nous instruire.

*Yakovlev* (sovkhose d'Ingouchie, Caucase septentrional). — Je suis encore un jeune conducteur de « combiné » : c'est en 1934 que j'ai commencé à travailler ; je n'ai jamais suivi de cours. En 1934, j'ai moissonné 448 hectares en 26 jours. Je ne pensais pas au salaire que je recevrais pour cela. Je travaillais et je sentais, camarades, que ce n'est pas comme cela que je travaillais autrefois pour le koulak ou le propriétaire foncier. Je sentais que je travaillais pour mon pays, pour acquérir une vie meilleure pour moi et mes enfants. C'est pourquoi mon travail a donné de bons résultats. J'ai invité les meilleurs conducteurs de « combinés » de mon sovkhose à travailler mieux que moi.

*Staline.* — Vous les avez invités à l'émulation ?

*Yakovlev.* — Oui, à l'émulation. Mais ils ne m'ont pas rattrapé.

*Staline.* — C'est donc vous qui les avez battus ?

*Yakovlev.* — En effet, c'est encore moi qui les ai battus, je ne sais vraiment pas pourquoi. (*Rires.*)

*Staline.* — C'est la chance !

*Yakovlev.* — Peut-être, je ne sais pas ; mais il me semble que celui qui veut travailler a toujours de la chance et celui qui ne veut pas travailler ne réussit jamais, il a toujours quelque chose qui reste en panne. Cette année, en 19 journées de travail, j'ai moissonné 468 hectares ; le reste du temps j'ai été en Bachkirie.

*Staline.* — Cela vous fait en tout 772 hectares.

*Yakovlev.* — Oui, j'ai été en Bachkirie. Pourquoi avons-nous encore des choses qui ne vont pas ? Parce que nous ne travaillons pas encore toujours bien. Il faut arriver maintenant à ce que chacun comprenne qu'il est temps de combler ces lacunes et que le rendement doit être accru encore plus en 1936. Je suis venu au kolkhoze en 1933, j'y suis venu très pauvre, en ayant en tout et pour tout deux pantalons et deux chemises. Et depuis ce temps, j'ai acquis quelque bien. Au bout de ces deux années, j'ai deux vaches. (*Applaudissements.*)

*Staline.* — Cela suffit ?

*Yakovlev.* — Cela suffit, cela suffit parfaitement. L'année dernière j'ai acheté une vache et on m'en a donné encore une en guise de prime. J'ai aussi reçu un diplôme d'honneur, et puis un phonographe comme prime.

*Staline.* — Et avez-vous des disques ?

*Yakovlev.* — J'en avais cinq au début, maintenant j'en ai un peu plus. Maintenant je vis bien, je suis à l'aise, je le dois à...

*Staline.* — ... tu travailles bien.

*Yakovlev.* — Je travaille bien, c'est vrai, mais c'est grâce au bon travail de notre organisation du Parti, grâce au camarade Staline.

*Kolessov* (Station de machines et tracteurs de Pogrominsk, région d'Orenbourg).

*Staline.* — C'est une vieille connaissance, bonjour.

*Kolessov.* — Camarades, j'ai été ici, l'année dernière, à trois Congrès. Au II<sup>e</sup> Congrès des kolkhoziens, j'ai promis à notre chef, le camarade Staline, de moissonner, en 1935, 600 hectares sur une machine de 15 pieds. (*Applaudissements.*) Camarades, ayant pris cet engagement, j'ai décidé qu'il fallait que je m'instruise encore dans la théorie. Après avoir fait les semailles de printemps, j'ai été suivre pendant deux mois l'école des conducteurs de « combinés », d'où je suis sorti avec un diplôme de première classe. L'année dernière, en 1934, les « combinés » faisaient chez nous en moyenne 250 hectares ; cette année-ci ils en font 397. L'année dernière nous en avons douze, cette année-ci 20, sans compter 6 machines qui sont arrivées au cours de la moisson. Nous avons un programme de 4.400 hectares ; nous en avons moissonné 7.508, en économisant 12.072 kilos de carburant ; les 20 conducteurs ont gagné 36.782 roubles. (*Applaudissements.*) Personnellement j'ai gagné 3 864 roubles. (*Applaudissements.*) De plus, j'ai économisé 1.340 kilos de carburant, ce qui m'a valu encore 500 roubles au moins. (*Applaudissements.*)

*Tilba* (Conducteur de la RSSA de Bachkirie). — Camarades, je suis fils de koulak. Mon père a été exproprié en 1930 et expulsé de la contrée. Bien que les autorités locales ne m'aient pas envoyé à Moscou comme délégué, le camarade Yakovlev, et je l'en remercie, m'a convoqué comme étant le meilleur conducteur de chez nous. Bien que fils de koulak, je lutterai honnêtement pour la cause des ouvriers et des paysans et pour l'édification du socialisme. (*Applaudissements.*)

*Staline.* — Le fils ne répond pas pour le père.

*Tilba.* — La Bachkirie, pour avoir appliqué d'une façon juste la question nationale, se trouve dans les premiers rangs des républiques décorées. A l'heure actuelle, nous avons les meilleurs conducteurs de combinés parmi les minorités nationales.

C'est le tour d'*Andriev* (sovkhoze « L'ouvrier », région de Kouibitchev).

Nous avons moissonné 700 et même 1.000 hectares avec des combinés.

Ce qui nous a donné la force d'accomplir ce formidable travail, c'est le mot d'ordre du camarade Staline : « Les cadres décident de tout ». (*Applaudissements, hourras.*)

Je veux vous raconter comment j'ai travaillé à la dernière moisson. Lorsque j'ai reçu mon combiné, j'ai commencé par vérifier les gens qui devaient travailler avec moi : j'ai vérifié les hommes, j'ai été vérifier les champs. Ceux qui ont cette machine compliquée ; s'ils étaient capables d'être dans les premiers rangs et de moissonner au moins 500 hectares. J'ai vu que les aides étaient faibles. Qu'ai-je fait? Deux semaines avant la moisson, je suis allé avec eux dans les champs et je leur ai appris à bien travailler. Après avoir vérifié les hommes, j'ai été vérifier les champs. Ce qui a assuré principalement le succès de la moisson de cette année, c'est la décision du Conseil du travail et de la défense sur le travail des « combinés » et le salaire de leurs conducteurs. Lorsque nous avons lu et commenté cette décision dans notre brigade, nous avons invité les camarades des autres équipes à l'émulation socialiste en leur proposant de moissonner 500 hectares avec chaque machine.

Eh bien, beaucoup ont moissonné jusqu'à 1.005 hectares...

*Staline.* — Non pas beaucoup, un seul.

*Andriev.* — Oui, c'est vrai, un seul. Il est vrai que je n'ai pas ramassé 1.005 hectares. En 25 journées de travail et même moins, j'ai ramassé 524 hectares.

*Staline.* — Qu'avez-vous fait pour assurer le bon fonctionnement des chaînes Hall ?

*Andriev.* — Tous les trois jours, je les enlevais et je les mettais dans un seau de solidol que je faisais bouillir. Et c'est comme cela qu'elles ne se sont pas usées si vite.

*Staline.* — Et que pouvez-vous dire au sujet de la troisième vitesse ?

*Andriev.* — Nous n'avons pas eu à travailler à la troisième vitesse, parce que chez nous les blés étaient très épais ; jusqu'à vingt quintaux à l'hectare. Naturellement, dans de telles conditions, il est difficile de travailler à la troisième vitesse. Elle convient là où il y a 6 quintaux à l'hectare.

*Staline.* — N'est-ce pas dangereux ?

*Andriev.* — C'est dangereux si la façon du sol a été mauvaise, mais là où la façon a été bonne, il n'y a aucun danger.

En dernier lieu intervient *Ponomariov* (station des machines et tracteurs de Stchoutchansk, région de Tchéliabinsk).

J'ai gagné 4.500 roubles (*Applaudissements*) et je veux expliquer à notre chef aimé, au camarade Staline, comment j'ai dépensé cet argent. (*Rires, applaudissements.*)

*Staline.* — L'argent est à vous, c'est votre affaire, vous pouvez le dépenser comme bon vous plaît.

*Ponomariov.* — J'ai acheté une vache, un pardessus, un complet, un manteau pour ma femme, une bicyclette, un phonographe Pathé. J'ai encore l'intention de m'acheter un beau mobilier et aussi beaucoup de livres, de la littérature. Lorsque le camarade Kormine, notre meilleur conducteur de « combinés », est revenu du II<sup>e</sup> Congrès des kolkhoziens travailleurs de choc, nous avons conclu immédiatement un accord avec lui et avons commencé l'émulation. Je parle du camarade Kormine qui, cette année, a moissonné 1.000 hectares.

*Staline.* — Quelqu'un a-t-il dépassé Kormine ?

*Ponomariov.* — Non, il tient toujours la tête, il a moissonné cette année un millier d'hectares.

*Staline.* — Il faudra le rattraper. Où est le secret de tous ces succès ? Quelle est la garantie qu'on ne s'en tiendra pas là, que les conducteurs et les conductrices rempliront la promesse donnée par eux et peuvent la remplir ? La classe ouvrière de l'Union soviétique donne elle-même la réponse.

« La raison première en est que nous nous sentons les maîtres de la vie, que nous travaillons pour nous-mêmes, pour notre Etat, c'est de là que découle tout le reste. »

## **Conférence des kolkhoziens et kolkhoziennes d'avant-garde du Tadjikistan et du Turkménistan avec les dirigeants du Parti et de l'Etat 4 décembre 1935**

*Intervention de la camarade Gueldyev Ené, kolkhozienne, président du Comité Exécutif du district de Farab (Turkménistan).*

Au nom des kolkhoziennes, kolkhoziens, komsomols et pionniers du district de Farab, j'adresse un salut ardent, fraternel, amical au Politburo et surtout au camarade Staline (*Applaudissements*).

En ce jour solennel et joyeux, je ne peux pas ne pas parler du passé de la femme turkmène. Avant, les turkmènes prenaient 5-6 femmes à la fois. On vendait les petites filles dès 8-10 ans. On considérait la femme uniquement comme maîtresse de maison, esclave du foyer domestique. Maintenant c'est tout autre chose. Les camarades Lénine et Staline ont dit qu'il est indispensable d'attirer la femme turkmène dans tous les domaines de l'édification, de l'attirer dans les kolkhozes, dans les fabriques et les usines, dans le travail soviétique de direction. Nous mettons en pratique ces indications.

Je veux vous raconter ce qui se passe dans le district de Farab, montrer d'après mon exemple de quelle façon les indications sur la femme faites par le camarade Lénine et le camarade Staline sont réalisés dans la vie. Le district de Farab est très arriéré. En lisant les discours du camarade Staline, nous avons travaillé sans se croiser les bras, pour transformer le district de Farab en district d'avant-garde et nous avons réussi.

Nos femmes ne travaillent pas seulement dans le coton, elles travaillent aussi dans d'autres branches de l'économie.

Dans l'industrie du tapis travaillent surtout des femmes. Nos ouvrières du tapis sont passées maîtres dans cet art. De plus, les femmes du district de Farab travaillent dans l'industrie de la soie. Cette année nous avons dépassé le plan en ce qui concerne la soie.

Le camarade Staline a dit au I<sup>er</sup> Congrès des kolkhoziens-oudarniks que la femme est une grande force dans le kolkhoze. Voilà qui est illustré on ne peut mieux par l'exemple de notre district de Farab. La majorité des hommes du district travaillent dans la navigation et les sovkhozes. Les trois quarts de tous les travaux du district sont effectués par les femmes. Et ces femmes, pendant l'année courante, ont amené le district de Farab au rang d'avant-garde.

Cette année nous avons connu de grandes difficultés dans deux questions. La première : les moulins à bras. La femme gaspille énormément de temps sur le moulin à bras pour moudre les céréales. Je demande que l'on aide les femmes du district de Farab et les femmes de tout le Turkménistan, pour qu'elles ne gaspillent pas du temps dans le travail sur les moulins à bras.

*Staline* — Il n'y a pas de moulins là-bas ?

*Gueldyev Ené.* — Très peu, presque pas. Notre deuxième difficulté se sont les *travaux khocharny*. Nous avons peu de main-d'œuvre masculine dans notre district.

*Staline.* — Qu'est-ce que c'est que les *travaux khocharny* ?

*Gueldyev Ené.* — C'est le nettoyage des canaux. Tout le temps, et l'hiver aussi, on doit travailler dans l'eau jusqu'aux genoux. Je demande que l'on aide le district de Farab en lui fournissant des excavateurs et d'autres machines, pour leur mettre tout le poids des *travaux khocharny*.

Nous retardons en ce qui concerne le niveau culturel. Nous habitons actuellement dans des vieilles *kibitka* (vieux chariots couverts), dans de vieilles maisonnettes crépies. Nous n'avons pas de bois de construction, et c'est pour cela que je demande instamment de nous aider en bois de construction et en ciment, pour que nous puissions construire et organiser des villages kolkhoziens exemplaires.

*Molotov.* — Il faut les aider !

*Gueldyev Ené.* — Notre grand Parti nous a conduit sur une voie large et joyeuse, nous a donné une vie joyeuse. En recevant les indications de nos dirigeants, nous nous efforçons de travailler encore mieux, de faire des moissons élevées, d'édifier une vie aisée.

Les kolkhoziens, kolkhoziennes komsomols et pionniers de notre district adressent un salut fraternel et amical au Politburo et surtout au camarade Staline. (*Applaudissements prolongés. Tout le monde se lève. On crie « hourra »*).

Je remets au camarade Staline, de la part des ouvrières du tapis de la République turkmène, un salut ardent et un portrait de Vladimir Illitch Lénine (*Applaudissements. On crie « hourra ». Ovation à l'adresse des camarades Staline et Molotov*).

Vive le camarade Staline, dirigeant bien-aimé, ami et éducateur des peuples ! (*Les applaudissements se transforment en ovation, on crie « hourra »*).

Les kolkhoziennes m'ont demandées de remettre en personne le portrait du camarade Lénine à notre dirigeant bien-aimé et d'embrasser de leur part notre dirigeant bien-aimé (*Elle embrasse le camarade Staline sous les applaudissements et des « hourra » prolongés*).

*Staline. (Regardant le portrait de Lénine). — Quel travail formidable. (Ovations prolongées à Staline).*

*Discours du camarade Aga Iousoup Ali, président du kolkhoze « le bolchevik », district de Baïram-Altisk, Turkménistan. (En turkmène).*

Au nom des kolkhoziens et des kolkhoziens du Turkménistan, j'adresse au camarade Staline et au Politburo un salut chaleureux (*applaudissements*).

J'ai été délégué au 2<sup>e</sup> Congrès des kolkhoziens-oudarniks de l'URSS. Sous la direction du camarade Staline nous avons élaboré les statuts de l'artel agricole. J'ai pris la parole à ce Congrès, en qualité de délégué. Mon rendement était alors de 32,5 quintaux de coton américain à l'hectare. Dans mon intervention, j'ai promis au camarade Staline de donner cette année 40 quintaux à l'hectare. Je le dis : cette promesse a été tenue. (*Applaudissements*).

En rentrant du Congrès, ensemble avec tous les kolkhoziens de notre kolkhoze « Le bolchévik », nous avons étudié à fond et avec attention les statuts de l'artel agricole. Les kolkhoziens ont également examiné ma promesse au camarade Staline à ce Congrès. Ils l'ont acceptée à l'unanimité et ont décidé de tenir la parole donnée par le président de leur kolkhoze. Quand j'ai parlé des statuts staliniens de l'artel agricole, j'ai dit deux mots sur la quantité de bétail que peut détenir individuellement chaque foyer kolkhozien, alors un kolkhozien a pris la parole en disant : « c'est comme si le camarade Staline est présent parmi nous et connaît la volonté de chaque kolkhozien ». Voilà quelle grande impression et influence ont exercés ces statuts sur les kolkhoziens. Nous avons promis de remplir nos engagements envers notre dirigeant, et nous avons tenue cette promesse donnée par nous au 2<sup>e</sup> Congrès des kolkhoziens.

Ce qui a eu pour résultat que ça nous a beaucoup rapporté cette année, près de un million de roubles pour le coton. Dont 200 milles roubles pour le dépassement du plan, sous la forme de primes aux prix fixes du coton.

*Staline. — Ça rapporte au seul kolkhoze ?*

*Aga Iousoup Ali. — Oui, au seul kolkhoze.*

*Staline. — Combien y a-t-il d'exploitations ?*

*Aga Iousoup Ali. — Quarante-sept. Nous avons l'éclairage électrique, la radio, nous avons des écoles. Nous avons de l'argent, mais, camarade Staline, nous vivons dans des kibitka, comme auparavant.*

*Staline. — Il vous manque du bois de construction.*

*Aga Iousoup Ali. — Voilà je demande instamment de nous aider en matériaux de construction.*

*Molotov. — C'est juste.*

*Aga Iousoup Ali. — On a de l'argent, on a tout, mais il n'y a pas de bois de construction au Turkménistan. Je demande instamment de nous aider en ce domaine.*

Quelles personnes pouvaient se trouver ici avant ? Auparavant, les généraux tsaristes, les beys, les hauts fonctionnaires pouvaient être ici. Aujourd'hui, nous sommes tous présent à cette fête ensemble avec le camarade Staline. Cela n'aurait jamais pu se passer dans l'ancien temps. J'habite dans le district de Baïram-Aliisk. Dans ce district, il y a l'ancienne propriété du tsar Nicolas II. Iousoup-khan, Volikhan y vivaient.

Nous travaillions chez eux, et nous ne savions pas combien nous gagnions. Ils nous ruinaient sans arrêt.

Le Parti nous a conduit maintenant à une vie claire, joyeuse. Nous devons ceci à la direction du camarade Staline, à la direction de notre grand parti.

Vive le camarade Staline, grand dirigeant bien-aimé des peuples !

Vivent les membres du Politburo ! (*Applaudissements prolongés*).

*Pravda, 5 décembre 1935.*

## A la Conférence des avants-gardistes dans le domaine de l'élevage

14 février 1936

L'amour pour leur kolkhoze, pour leur pays, pour leur Parti et pour le camarade Staline, voilà ce qui a appris à des milliers, des dizaines de milliers, des millions de paysans à créer d'une façon absolument nouvelle, et à ressentir la joie du travail aussi d'une façon absolument nouvelle.

Ecoutez de quelle poésie profonde sont empreints pratiquement tous les mots de ces gens, quand ils se mettent à parler des veaux, des agneaux et des vaches du kolkhoze. Seules les mères font ainsi, quand elles parlent de leurs enfants.

Les orateurs se succédaient. Prenaient la parole des géorgiens, des bachkirs, des ouzbeks, des ukrainiens, des kalmouks, des russes...

Staline...

On prononce ce nom des dizaines et des centaines de fois. Et à chaque fois, la salle du Kremlin l'accueille, d'une seule voix, par un tonnerre d'applaudissements, par des « hurra », par une tempête d'ovations. Les orateurs ne se dépêchent pas de descendre de la tribune, mais lentement, avec tout le sérieux qui sied à des gens se sentant les maîtres du pays, ils montent vers le bureau de la présidence, serrent longuement la main de Staline et après être allés vers tous les membres de la présidence et leur avoir adressé à tous un salut personnel et chaleureux de la part de milliers de bergers et de trayeuses, ils reviennent de nouveau vers le camarade Staline et lui serrent de nouveau fortement la main.

— Merci, camarade Staline pour la vie radieuse, pour les statuts staliniens !

Dans son intervention à la Conférence des kolkhoziens et des kolkhoziennes d'avant-garde du Tadjikistan et du Turkménistan Staline a dit :

*« Il y a une chose, camarade, qui est plus précieuse que le coton, c'est l'amitié des peuples de notre pays. La présente. Conférence, vos interventions, vos actes nous disent que l'amitié entre les peuples de notre grand pays se renforce. Ceci est très important et significatif, camarades. »*

On ne peut s'empêcher de répéter ces mots formidables du camarade Staline. Bien que les victoires des kolkhoziens d'avant-garde dans le domaine de l'élevage soient grandioses, bien que les riches expériences leur soient si précieuses et qu'ils les partagent du haut de la tribune de la salle du Kremlin, et bien qu'Afass Iouldachev, n'ayant jamais eu 5 roubles en poche, ait gagné en cette seule année 5 000 roubles nous remplisse de joie, le plus important et le plus précieux c'est l'amitié réciproque de tous les peuples de notre pays et leur amour sans borne pour leur ordre kolkhozien, pour leur grande patrie, pour leur Parti et pour le dirigeant bien aimé de tous les peuples, le camarade Staline.

*Pravda, 15 février 1936.*

## Constitution de l'Union des Républiques soviétiques socialistes

Décisions du VIII<sup>e</sup> congrès extraordinaire des Soviets de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, adoption de la Constitution (loi fondamentale) de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

Le VIII<sup>e</sup> congrès extraordinaire des Soviets de l'Union des Républiques soviétiques socialistes *décide* :

Adopter le projet de Constitution (loi fondamentale) de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, dans la rédaction présentée par la Commission de rédaction du congrès.

LE PRESIDUM DU CONGRES.

Fait à Moscou, au Kremlin, le 15 décembre 1936.

(Moscou, ELE, 1936.)

### CHAPITRE I

#### ORGANISATION SOCIALE

Article premier. — L'Union des Républiques soviétiques socialistes est un Etat socialiste des ouvriers et des paysans.

Art. 2. — La base politique de l'URSS est constituée par les Soviets de députés des travailleurs, qui ont grandi et se sont affermis à la suite du renversement du pouvoir des grands propriétaires fonciers et des capitalistes, et grâce à la conquête de la dictature du prolétariat.

Art. 3. — Tout le pouvoir dans l'URSS appartient aux travailleurs de la ville et de la campagne en la personne des Soviets de députés des travailleurs.

Art. 4. — La base économique de l'URSS est constituée par le système socialiste de l'économie et par la propriété socialiste des instruments et moyens de production, établis à la suite de la liquidation du système capitaliste d'économie, de l'abolition de la propriété privée des instruments et moyens de production et de la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Art. 5. — La propriété socialiste en URSS revêt soit la forme de propriété d'Etat (bien du peuple tout entier), soit la forme de propriété coopérative-kolkhozienne (propriété de chaque kolkhoze, propriété des unions coopératives).

Art. 6. — La terre, le sous-sol, les eaux, les forêts, les usines, les fabriques, les mines de charbon et de minerai, les chemins de fer, les transports par eau et par air, les banques, les PTT, les grandes entreprises agricoles organisées par l'Etat (sovkhozes, stations et de tracteurs, etc.), ainsi que de machines les entreprises municipales et la masse fondamentale des habitations dans les villes et les agglomérations industrielles sont la propriété de l'Etat, c'est-à-dire le bien du peuple tout entier.

Art. 7. — Les entreprises communes dans les kolkhozes et dans les organisations coopératives avec leur cheptel vif et mort, la production fournie par les kolkhozes et les organisations coopératives, ainsi que leurs bâtiments communs constituent la propriété socialiste commune des kolkhozes et des organisations coopératives. Chaque foyer kolkhozien, outre le revenu fondamental de l'économie kolkhozienne commune, a, conformément au statut de l'artel agricole, la jouissance personnelle d'un petit terrain, attenant à la maison et, sur ce terrain il possède en propre une économie auxiliaire, une maison d'habitation, le bétail productif, la volaille et le menu matériel agricole.

Art. 8. — La terre occupée par les kolkhozes leur est donnée en jouissance gratuite pour une durée illimitée, c'est-à-dire à perpétuité.

Art. 9. — A côté du système socialiste d'économie, qui est la forme dominante de l'économie en URSS la loi admet les petites économies privées des paysans individuels et des artisans, fondées sur le travail personnel et excluant l'exploitation du travail d'autrui.

Art. 10. — Le droit des citoyens à la propriété personnelle des revenus et épargnes provenant de leur travail, de leur maison d'habitation et l'économie domestique auxiliaire, des objets de ménage et

d'usage quotidien, des objets d'usage et de commodité personnels, de même que le droit d'héritage de la propriété personnelle des citoyens, sont protégés par la loi.

Art. 11. — La vie économique de l'URSS est déterminée et dirigée par le plan d'Etat de l'économie nationale en vue d'augmenter la richesse sociale, d'élever d'une manière continue le niveau matériel et culturel des travailleurs, d'affermir l'indépendance de l'URSS et de renforcer sa capacité de défense.

Art. 12. — Le travail, en URSS, est pour chaque citoyen apte au travail un devoir et une question d'honneur selon le principe : « Qui ne travaille pas ne mange pas ». En URSS se réalise le principe du socialisme : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail ».

## CHAPITRE II

### *ORGANISATION DE L'ETAT*

Art. 13. — L'Union des Républiques soviétiques socialistes est un Etat fédéral constitué sur la base de l'union librement consentie de Républiques soviétiques socialistes égales en droit. Ce sont :

- la République soviétique fédérative socialiste de Russie,
- la République soviétique socialiste d'Ukraine,
- la République soviétique socialiste de Biélorussie,
- la République soviétique socialiste d'Azerbaïdjan,
- la République soviétique socialiste de Géorgie,
- la République soviétique socialiste d'Arménie,
- la République soviétique socialiste de Turkménie,
- la République soviétique socialiste d'Ouzbéknie,
- la République soviétique socialiste de Tadjikie,
- la République soviétique socialiste de Kazakhie,
- la République soviétique socialiste de Kirghizie.

Art. 14. — Sont du ressort de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, en la personne des organes supérieurs du pouvoir et des organes d'administration d'Etat :

- a) la représentation de l'URSS dans les relations internationales, la conclusion et la ratification des traités avec les autres Etats ;
- b) les questions de la guerre et de la paix ;
- c) l'admission dans l'URSS de nouvelles Républiques ;
- d) le contrôle de l'exécution de la Constitution de l'URSS et les mesures assurant la conformité des Constitutions des Républiques fédérées avec la constitution de l'URSS ;
- e) l'approbation des modifications de frontières entre les Républiques fédérées ;
- f) l'approbation de la formation de nouveaux territoires et régions, ainsi que de nouvelles Républiques autonomes au sein des Républiques fédérées ;
- g) l'organisation de la défense de l'URSS et la direction de toutes les forces armées de l'URSS ;
- h) le commerce extérieur sur la base du monopole d'Etat ;
- i) la sauvegarde de la sécurité de l'Etat ;
- j) l'établissement des plans de l'économie nationale de l'URSS ;
- k) l'approbation du budget unique de l'URSS, ainsi que des impôts et recettes affectés aux budgets de l'URSS, aux budgets des Républiques et aux budgets locaux ;
- l) la direction des banques, des établissements et des entreprises industrielles et agricoles, ainsi que des entreprises commerciales, intéressant toute l'URSS ;
- m) la direction des transports et l'administration des PTT ;
- n) la direction du système monétaire et de crédit ;
- o) l'organisation des assurances d'Etat ;
- p) la conclusion et le consentement d'emprunts ;
- q) l'établissement des principes fondamentaux de la jouissance de la terre, ainsi que de la jouissance du sous-sol, des forêts et des eaux ;

- r) l'établissement des principes fondamentaux dans le domaine de l'instruction publique et de la protection de la santé publique ;
- s) l'organisation d'un système unique de la statistique de l'économie nationale ;
- t) l'établissement des principes de la législation du travail ;
- u) la législation sur l'organisation et la procédure judiciaire : codes pénal et civil ;
- v) les lois sur la citoyenneté de l'URSS ; les lois sur les droits des étrangers ;
- w) la promulgation des actes fédéraux d'amnistie.

Art. 15. — La souveraineté des Républiques fédérées n'a d'autres limites que celles indiquées à l'article 14 de la Constitution de l'URSS. En dehors de ces limites, chaque République fédérée exerce le pouvoir d'Etat d'une manière indépendante. L'URSS protège les droits souverains des Républiques fédérées.

Art. 16. — Chaque République fédérée a sa Constitution, qui tient compte des particularités de la République et est établie en pleine conformité avec la Constitution de l'URSS.

Art. 17. — Chaque République fédérée conserve le droit de sortir librement de l'URSS.

Art. 18. — Le territoire des Républiques fédérées ne peut être modifié sans leur consentement.

Art. 19. — Les lois de l'URSS ont force égale sur le territoire de toutes les Républiques fédérées.

Art. 20. — En cas de divergence entre la loi d'une République fédérée et la loi fédérale, c'est la loi fédérale qui joue.

Art. 21. — Une citoyenneté fédérale unique est établie pour les citoyens de l'URSS. Tout citoyen d'une République fédérée est citoyen de l'URSS.

Art. 22. — La République soviétique fédérative socialiste de Russie est composée des territoires de : Azov-mer Noire, Extrême-Orient, Sibérie occidentale, Krasnoïarsk, Caucase du Nord ; des régions de : Voronège, Sibérie orientale, Gorki, Ovest, Ivanovo, Kalinine, Kirov, Kouïbychev, Kursk, Leningrad, Moscou, Omsk, Orenbourg, Saratov, Sverdlovsk, Nord Stalingrad, Tchéliabinsk, Yaroslave ; des Républiques soviétiques socialistes autonomes de : Tatarie, Bachkirie, Daghestan, Bouriato-Mongolie, Kabardino-Balkarie, Kalmykie, Carélie, des Komis, Crimée, des Mariis, des Mordves, des Allemands de la Volga, Ossétie du Nord, Oudmourtie, Tchétchéno-Ingouchie, Tchouvachie, Yakoutie ; des régions autonomes des Adighés, Juifs, Karatchaïs, Oïrotes, Khakasses, Tcherkesses.

Art. 23. — La République soviétique socialiste d'Ukraine est composée des régions de Vinnitsa, Dniépropétrovsk, Donetsk, Kiev, Odessa, Kharkov, Tchernigov et de la République soviétique socialiste autonome de Moldavie.

Art. 24. — Font partie de la République soviétique socialiste d'Azerbaïdjan : la République soviétique socialiste autonome de Nakhitchévan et la région autonome du Nagorno-Karabakh.

Art. 25. — Font partie de la République soviétique socialiste de Géorgie : la RSSA d'Abkhazie, la RSSA d'Adjarie, la région autonome de l'Ossétie du Sud.

Art. 26. — Font partie de la République soviétique socialiste d'Ouzbékistan la RSSA des Kara-Kalpaks.

Art. 27. — Fait partie de la République soviétique socialiste de Tadjikistan la région autonome du Gorno-Badakhchan.

Art. 28. — La République soviétique socialiste de Kazakhie est composée des régions de : Aktioubinsk, Alma-Ata, Kazakhstan-Est, Kazakhstan-Ouest, Karaganda, Koustanai, Kazakhstan-Nord, Kazakhstan-Sud.

Art. 29. — La RSS d'Arménie, la RSS de Biélorussie, la RSS de Turkménie et la RSS de Kirghizie ne comprennent pas de Républiques autonomes, non plus que de territoires ni de régions.

### CHAPITRE III

#### ***ORGANES SUPERIEURS DU POUVOIR D'ETAT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOVIETIQUES SOCIALISTES***

Art. 30. — L'organe supérieur du pouvoir d'Etat de l'URSS est le conseil suprême (*Verkhovny Soviet*) de l'URSS.

Art. 31. — Le conseil suprême de l'URSS exerce tous les droits attribués à l'Union des Républiques soviétiques socialistes, conformément à l'article 14 de la Constitution, et qui, en vertu de la Constitution, ne sont pas de la compétence des organes du pouvoir de l'URSS dépendant du Conseil suprême de l'URSS : du présidium du Conseil suprême de l'URSS, du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS et des commissariats du peuple de l'URSS.

Art. 32. — Le pouvoir législatif de l'URSS est exercé exclusivement par le Conseil suprême de l'URSS.

Art. 33. — Le Conseil suprême de l'URSS se compose de deux Chambres : le Conseil de l'Union (*Soviet Soyousa*) et le Conseil des nationalités (*Soviet Natsionalnostei*).

Art. 34. — Le conseil de l'Union est élu par les citoyens de l'URSS par circonscriptions électorales, à raison d'un député par 300 mille habitants.

Art. 35. — Le Conseil des nationalités est élu par les citoyens de l'URSS par Républiques fédérées et autonomes, par régions autonomes, et districts nationaux, à raison de 25 députés pour chaque République fédérée, de 11 députés pour chaque République autonome, de cinq députés pour chaque région autonome et d'un député pour chaque district national.

Art. 36. — Le Conseil suprême de l'URSS est élu pour une durée de quatre ans.

Art. 37. — Les deux Chambres du Conseil suprême de l'URSS le Conseil de l'Union et le Conseil des nationalités, sont égaux en droits.

Art. 38. — L'initiative législative appartient dans une égale mesure au Conseil de l'Union et au Conseil des nationalités.

Art. 39. — Une loi est considérée comme telle si elle est adoptée à la simple majorité par chacune des deux Chambres du Conseil suprême de l'URSS.

Art. 40. — Les lois adoptées par le Conseil suprême de l'URSS, sont promulguées dans les langues des Républiques fédérées, sous la signature du président et celle du secrétaire du présidium du Conseil suprême de l'URSS.

Art. 41. — Les sessions du Conseil de l'Union et du Conseil des nationalités s'ouvrent et prennent fin en même temps.

Art. 42. — Le Conseil de l'Union élit le président du Conseil de l'Union et deux vice-présidents.

Art. 43. — Le Conseil des nationalités élit le président du Conseil des nationalités et deux vice-présidents.

Art. 44. — Les présidents du Conseil de l'Union et du Conseil des nationalités dirigent les séances des Chambres respectives et font appliquer leur règlement intérieur.

Art. 45. — Les séances communes des deux Chambres du Conseil suprême de l'URSS, sont présidées à tour de rôle par le président du Conseil de l'Union et le président du Conseil des nationalités.

Art. 46. — Les sessions du Conseil suprême de l'URSS, sont convoquées par le présidium du Conseil suprême de l'URSS deux fois par an. Les sessions extraordinaires sont convoquées par le présidium du Conseil suprême de l'URSS sur sa propre initiative ou sur la demande d'une des Républiques fédérées.

Art. 47. — En cas de désaccord entre le Conseil de l'Union et le Conseil des nationalités, la question est renvoyée devant une commission de conciliation formée sur une base paritaire. Si la commission de conciliation n'aboutit pas à une solution commune, ou que sa décision ne satisfasse pas l'une des Chambres, la question est examinée une deuxième fois dans les deux Chambres. En l'absence d'une décision commune des deux Chambres, le présidium du Conseil suprême de l'URSS dissout le Conseil suprême de l'URSS et fixe de nouvelles élections.

Art. 48. — Le Conseil suprême de l'URSS élit en séance commune des deux Chambres, le présidium du Conseil suprême de l'URSS composé comme suit : le président du présidium du Conseil suprême de l'URSS, ses onze vice-présidents, le secrétaire du présidium et 24 membres du présidium.

Le présidium du Conseil suprême de l'URSS rend compte de toute son activité devant le Conseil suprême de l'URSS.

Art. 49. — Le présidium du Conseil suprême de l'URSS :

- a) convoque les sessions du Conseil suprême de l'URSS ;
- b) donne l'interprétation des lois de l'URSS en vigueur, édicte des ordonnances ;
- c) dissout le Conseil suprême de l'URSS en vertu de l'article 47 de la Constitution de l'URSS et fixe de nouvelles élections ;
- d) procède aux consultations populaires (référendums) sur sa propre initiative ou sur la demande d'une des Républiques fédérées ;
- e) annule les arrêtés et décisions du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS et des Conseils des commissaires du peuple des Républiques fédérées au cas où ils ne seraient pas conformes à la loi ;
- f) dans l'intervalle des sessions du Conseil suprême de l'URSS relève de leurs fonctions et nomme les commissaires du peuple de l'URSS sur la proposition du président du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS sous réserve de l'approbation ultérieure du Conseil suprême de l'URSS ;
- g) décerne les décorations et confère les titres honorifiques de l'URSS ;
- h) exerce le droit de grâce ;
- i) nomme et relève le haut commandement des forces armées de l'URSS ;
- j) dans l'intervalle des sessions du Conseil suprême de l'URSS proclame l'état de guerre en cas d'agression militaire contre l'URSS ou en cas de nécessité d'exécuter des engagements découlant des accords internationaux pour la défense mutuelle contre l'agression ;
- k) ordonne la mobilisation générale ou partielle ;
- l) ratifie les traités internationaux ;
- m) nomme et rappelle les représentants plénipotentiaires de l'URSS dans les Etats étrangers ;
- n) reçoit les lettres de créance et de rappel des représentants diplomatiques des Etats étrangers accrédités auprès de lui.

Art. 50. — Le Conseil de l'Union et le Conseil des nationalités élisent des commissions des mandats, qui vérifient les pouvoirs des députés de chaque Chambre.

Sur proposition de la commission des mandats, les Chambres décident soit de reconnaître les pouvoirs des députés, soit de casser leur élection.

Art. 51. — Le Conseil suprême de l'URSS nomme, lorsqu'il le juge nécessaire, des commissions d'enquête et de révision pour toute question.

Toutes les institutions et tous les fonctionnaires publics sont tenus de se conformer aux demandes de ces commissions, et de leur présenter les matériaux et documents nécessaires.

Art. 52. — Un député du Conseil suprême de l'URSS ne peut être poursuivi devant la justice ni arrêté sans l'assentiment du Conseil suprême de l'URSS et, dans l'intervalle des sessions du Conseil suprême de l'URSS, sans l'assentiment du présidium du Conseil suprême de l'URSS.

Art. 53. — A l'expiration des pouvoirs du Conseil suprême de l'URSS, ou en cas de sa dissolution avant le terme de sa législature, le présidium du Conseil suprême de l'URSS conserve ses pouvoirs jusqu'à la formation d'un nouveau présidium du Conseil suprême de l'URSS par le Conseil suprême de l'URSS nouvellement élu.

Art. 54. — A l'expiration des pouvoirs du Conseil suprême de l'URSS ou dans le cas de sa dissolution avant le terme de sa législature, le présidium du Conseil suprême de l'URSS fixe de nouvelles élections dans un délai de deux mois au plus, à partir du jour de l'expiration des pouvoirs ou de la dissolution du Conseil suprême de l'URSS.

Art. 55. — Le Conseil suprême de l'URSS nouvellement élu est convoqué par le présidium du précédent Conseil suprême de l'URSS un mois au plus tard après les élections.

Art. 56. — Le Conseil suprême de l'URSS forme en séance commune des deux Chambres le gouvernement de l'URSS : le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS.

#### **CHAPITRE IV**

##### ***ORGANES SUPERIEURS DU POUVOIR D'ETAT DES REPUBLIQUES FEDEREES***

Art. 57. — L'organe supérieur du pouvoir d'Etat de la République fédérée est le Conseil suprême de la République fédérée.

Art. 58. — Le Conseil suprême de la République fédérée est élu par les citoyens de la République pour une durée de quatre ans.

Les normes de représentation sont établies par les Constitutions des Républiques fédérées.

Art. 59. — Le Conseil suprême de la République fédérée est l'unique organe législatif de la République.

Art. 60. — Le Conseil suprême de la République fédérée :

- a) adopte la Constitution de la République et y apporte des modifications conformément à l'article 16 de la Constitution de l'URSS ;
- b) ratifie les Constitutions des Républiques autonomes qui en font partie et détermine les frontières de leur territoire ;
- c) approuve le plan de l'économie nationale et le budget de la République ;
- d) exerce le droit d'amnistie et de grâce envers les citoyens condamnés par les organes judiciaires de la République fédérée.

Art. 61. — Le Conseil suprême de la République fédérée élit le présidium du Conseil suprême de la République fédérée, composé du président du présidium du Conseil suprême de la République fédérée, de ses vice-présidents, du secrétaire du présidium et des membres du présidium du Conseil suprême de la République fédérée. Les pouvoirs du présidium du Conseil suprême de la République fédérée sont déterminés par la Constitution de la République fédérée.

Art. 62. — Pour diriger les séances, le Conseil suprême de la République fédérée élit son président et des vice-présidents.

Art. 63. — Le Conseil suprême de la République fédérée forme le gouvernement de la République fédérée : le Conseil des commissaires du peuple de la République fédérée.

#### **CHAPITRE V**

##### ***ORGANES DE L'ADMINISTRATION D'ETAT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOVIETIQUES SOCIALISTES***

Art. 64. — L'organe exécutif et administratif supérieur du pouvoir d'Etat de l'Union des Républiques soviétiques socialistes est le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS.

Art. 65. — Le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS est responsable devant le Conseil suprême de l'URSS et lui rend compte de son activité, et, dans les intervalles des sessions du Conseil suprême, devant le présidium du Conseil suprême, auquel il rend compte de son activité.

Art. 66. — Le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS édicte des arrêtés et des décisions sur la base et en exécution des lois en vigueur, et contrôle l'exécution.

Art. 67. — Les arrêtés et décisions du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS doivent être obligatoirement exécutés sur tout le territoire de l'URSS.

Art. 68. — Le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS :

- a) assure l'unité et dirige l'activité des commissariats du peuple, fédéraux et fédéraux républicains de l'URSS, et des autres institutions économiques et culturelles relevant du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS ;
- b) prend des mesures pour l'exécution du plan de l'économie nationale, du budget de l'Etat et pour l'affermissement du système monétaire et de crédit ;

- c) prend des mesures pour assurer l'ordre public, la défense des intérêts de l'Etat et la protection des droits des citoyens ;
- d) exerce la direction générale dans le domaine des relations avec les Etats étrangers ;
- e) fixe les contingents annuels des citoyens devant être appelés au service militaire actif, dirige l'organisation générale des forces armées du pays ;
- f) forme, en cas de nécessité, des comités spéciaux et des directions générales près le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS, pour les questions d'organisation économique, culturelle et de la défense.

Art. 69. — Le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS a le droit, pour les branches d'administration et d'économie qui sont de la compétence de l'URSS de suspendre les arrêtés et décisions des Conseils des commissaires du peuple des Républiques fédérées et d'annuler les ordres et instructions des commissaires du peuple de l'URSS.

Art. 70. — Le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS est formé par le Conseil suprême de l'URSS, comme suit :

- Le président du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS ;
- les vice-présidents du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS ;
- le président de la Commission du plan d'Etat de l'URSS ;
- le président de la Commission de contrôle soviétique ;
- les commissaires du peuple de l'URSS ;
- le président du comité des stockages ;
- le président du comité des arts ;
- le président du comité pour les écoles supérieures.

Art. 71. — Le gouvernement de l'URSS ou le commissaire du peuple de l'URSS saisis d'une interpellation émanant d'un député du Conseil suprême de l'URSS, sont tenus, dans un délai de trois jours au plus, de répondre verbalement ou par écrit devant la chambre correspondante.

Art. 72. — Les commissaires du peuple de l'URSS dirigent les branches de l'administration d'Etat qui sont de la compétence de l'URSS.

Art. 73. — Les commissaires du peuple de l'URSS édictent dans les limites de la compétence des commissariats du peuple respectifs des ordres et instructions sur la base et en exécution des lois en vigueur, ainsi que des arrêtés et décisions du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS et contrôlent leur exécution.

Art. 74. — Les commissariats du peuple de l'URSS, sont ou bien fédéraux ou bien fédéraux républicains.

Art. 75. — Les commissariats du peuple fédéraux dirigent sur tout le territoire de l'URSS, soit directement, soit par des organes nommés par eux, la branche de l'administration d'Etat qui leur est confiée.

Art. 76. — Les commissariats du peuple fédéraux-républicains en règle générale dirigent la branche de l'administration d'Etat qui leur est confiée, par l'intermédiaire des commissariats du peuple de même nom dans les Républiques fédérées et n'administrent directement qu'un nombre déterminé et limité d'entreprises, conformément à une liste sanctionnée par le présidium du Conseil suprême de l'URSS.

Art. 77. — Les commissariats du peuple fédéraux sont ceux :

- de la Défense ;
- des Affaires étrangères ;
- du Commerce extérieur ;
- des Voies de communication ;
- des PTT ;
- des Transports par eau ;
- de l'Industrie lourde ;

de l'Industrie de la défense.

Art. 78. — Les commissariats du peuple fédéraux-républicains sont ceux :

de l'Industrie alimentaire ;  
de l'Industrie légère ;  
de l'Industrie forestière ;  
de l'Agriculture ;  
des Sovkhozes de céréales et d'élevage ;  
des Finances ;  
du Commerce intérieur ;  
des Affaires intérieures ;  
de la Justice ;  
de la Santé publique.

## CHAPITRE VI

### *ORGANES DE L'ADMINISTRATION D'ETAT DES REPUBLIQUES FEDEREES*

Art. 79. — L'organe exécutif et administratif supérieur du pouvoir d'Etat de la République fédérée est le Conseil des commissaires du peuple de la République fédérée.

Art. 80. — Le Conseil des commissaires du peuple de la République fédérée est responsable devant le Conseil suprême de la République fédérée et lui rend compte de son activité, et, dans les intervalles des sessions du Conseil suprême de la République fédérée, devant le présidium du Conseil suprême de la République fédérée, auquel il rend compte de son activité.

Art. 81. — Le Conseil des commissaires du peuple de la République fédérée édicte des arrêtés et décisions sur la base et en exécution des lois en vigueur dans l'URSS et dans la République fédérée, des arrêtés et décisions du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS et contrôle leur exécution.

Art. 82. — Le Conseil des commissaires du peuple de la République fédérée a le droit de suspendre les arrêtés et décisions des Conseils des commissaires du peuple des Républiques autonomes et d'annuler les décisions et arrêtés des comités exécutifs des Soviets de députés des travailleurs des territoires, régions et régions autonomes.

Art. 83. — Le Conseil des commissaires du peuple de la République fédérée est formé par le Conseil suprême de la République fédérée, comme suit :

Le président du Conseil des commissaires du peuple de la République fédérée.

les vice-présidents ;  
le président de la Commission du plan d'Etat ;  
les commissaires du peuple :  
de l'Industrie alimentaire ;  
de l'Industrie légère ;  
de l'Industrie forestière ;  
de l'Agriculture ;  
des Sovkhozes de céréales et d'élevage ;  
des Finances ;  
du Commerce intérieur ;  
des Affaires intérieures ;  
de la Justice ;  
de la Santé publique ;  
de l'Instruction publique ;  
de l'Industrie locale ;  
de l'Economie municipale ;

de la Prévoyance sociale ;  
le délégué du comité des stockages ;  
le chef de l'administration des arts ;  
les délégués des commissariats du peuple fédéraux.

Art. 84. — Les commissaires du peuple de la République fédérée dirigent les branches de l'administration d'Etat qui sont de la compétence de la République fédérée.

Art. 85. — Les commissaires du peuple de la République fédérée édictent dans les limites de la compétence des commissariats du peuple respectifs des ordres et instructions sur la base et en exécution des lois de l'URSS et de la République fédérée, des ordres et instructions des commissariats du peuple fédéraux-républicains de l'URSS.

Art. 86. — Les commissariats du peuple de la République fédérée sont fédéraux-républicains et républicains.

Art. 87. — Les commissariats du peuple fédéraux-républicains dirigent la branche de l'administration d'Etat qui leur est confiée, relevant aussi bien du conseil des Commissaires du peuple de la République fédérée, que du commissariat du peuple fédéral-républicain correspondant de l'URSS.

Art. 88. — Les commissariats du peuple républicains dirigent la branche de l'administration d'Etat qui leur est confiée, relevant directement du conseil des commissaires du peuple de la République fédérée.

## CHAPITRE VII

### ***ORGANES SUPERIEURS DU POUVOIR D'ETAT DES REPUBLIQUES SOVIETIQUES SOCIALISTES AUTONOMES***

Art. 89. — L'organe supérieur du pouvoir d'Etat de la République autonome est le Conseil suprême de la RSSA.

Art. 90. — Le Conseil suprême de la République autonome est élu pour une durée de quatre ans par les citoyens de la République d'après les normes de représentation établies par la Constitution de la République autonome.

Art. 91. — Le Conseil suprême de la République autonome est l'unique organe législatif de la RSSA.

Art. 92. — Chaque République autonome a sa Constitution qui tient compte des particularités de la République autonome, et est établie en pleine conformité avec la constitution de la République fédérée.

Art. 93. — Le Conseil suprême de la République autonome élit le présidium du Conseil suprême de la République autonome et forme le Conseil des commissaires du peuple de la République autonome, conformément à sa Constitution.

## CHAPITRE VIII

### ***ORGANES LOCAUX DU POUVOIR D'ETAT***

Art. 94. — Les organes du pouvoir d'Etat dans les territoires, régions, régions autonomes, arrondissements, districts, villes, localités rurales (stanitsas, villages, hameaux, kichlaks, aouls) sont les Soviets de députés des travailleurs.

Art. 95. — Les Soviets de députés des travailleurs des territoires, régions, régions autonomes, arrondissements, districts, villes, localités rurales (stanitsas, villages, hameaux, kichlaks, aouls), sont élus pour une durée de deux ans respectivement par les travailleurs du territoire, de la région, de la région autonome, de l'arrondissement, du district, de la ville, de la localité rurale.

Art. 96. — Les normes de représentation pour les Soviets de députés des travailleurs sont fixées par les Constitutions des Républiques fédérées.

Art. 97. — Les Soviets de députés des travailleurs dirigent l'activité des organes de l'administration qui leur sont subordonnés, assurent le maintien de l'ordre public, l'observation des lois et la protection des droits des citoyens, dirigent l'édification économique et culturelle locale, établissent le budget local.

Art. 98. — Les Soviets de députés des travailleurs prennent des décisions et donnent des ordres dans les limites des droits que leur confèrent les lois de l'URSS et de la République fédérée.

Art. 99. — Les organes exécutifs et administratifs des Soviets de députés des travailleurs des territoires, régions, régions autonomes, arrondissements, districts, villes et villages, sont les comités exécutifs élus par les Soviets, et composés d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire et de membres.

Art. 100. — Dans les petites agglomérations, l'organe exécutif et administratif des Soviets ruraux de députés des travailleurs, conformément aux Constitutions des Républiques fédérées, est représenté par le président, le vice-président et le secrétaire, élus par le Soviet.

Art. 101. — Les organes exécutifs des Soviets de députés des travailleurs rendent directement compte de leur activité aussi bien au Soviet de députés des travailleurs qui les a élus, qu'à l'organe exécutif du Soviet de député des travailleurs, qui lui est supérieur.

## CHAPITRE IX

### *TRIBUNAUX ET PARQUET*

Art. 102. — La justice en URSS est rendue par la cour suprême de l'URSS par les cours suprêmes des Républiques fédérées, par les tribunaux des territoires et des régions, par les tribunaux des Républiques autonomes, des régions autonomes et des districts, par les tribunaux spéciaux de l'URSS institués sur décisions du Conseil suprême de l'URSS par les tribunaux populaires.

Art. 103. — L'audition des affaires dans tous les tribunaux a lieu avec la participation des assesseurs populaires, sauf les cas spécialement prévus par la loi.

Art. 104. — La cour suprême de l'URSS est l'organe judiciaire supérieur. La cour suprême de l'URSS est chargée du contrôle de l'activité judiciaire de tous les organes judiciaires de l'URSS et des Républiques fédérées.

Art. 105. — La cour suprême de l'URSS et les tribunaux spéciaux de l'URSS sont élus par le Conseil suprême de l'URSS pour une durée de cinq ans.

Art. 106. — Les cours suprêmes des Républiques fédérées sont élues par les Conseils suprêmes des Républiques fédérées pour une durée de cinq ans.

Art. 107. — Les cours suprêmes des Républiques autonomes sont élues par les Conseils suprêmes des Républiques autonomes pour une durée de cinq ans.

Art. 108. — Les tribunaux des territoires et des régions, les tribunaux des régions autonomes, les tribunaux des districts, sont élus par les Soviets de députés des travailleurs des territoires, régions ou districts, ou bien par les Soviets de députés des travailleurs des régions autonomes, pour une durée de cinq ans.

Art. 109. — Les tribunaux populaires sont élus par les citoyens du rayon au suffrage universel, direct et égal, au scrutin secret, pour une durée de trois ans.

Art. 110. — La procédure judiciaire se fait dans la langue de la République fédérée ou autonome ou de la région autonome, toute possibilité étant assurée aux personnes ne possédant pas cette langue, de prendre entièrement connaissance du dossier par un interprète et d'user du droit de s'exprimer à l'audience du tribunal dans leur langue maternelle.

Art. 111. — Les débats dans tous les tribunaux de l'URSS sont publics, sauf les exceptions prévues par la loi, et le droit de défense est assuré à l'accusé.

Art. 112. — Les juges sont indépendants et ne relèvent que de la loi.

Art. 113. — La surveillance suprême quant à la stricte exécution des lois par tous les commissariats du peuple et les institutions qui leur sont subordonnées, ainsi que par les fonctionnaires publics et les citoyens de l'URSS incombe au procureur de l'URSS.

Art. 114. — Le procureur de l'URSS est nommé par le Conseil suprême de l'URSS pour une durée de sept ans.

Art. 115. — Les procureurs des Républiques, territoires, régions, ainsi que les procureurs des Républiques autonomes et régions autonomes sont nommés par le procureur de l'URSS pour une durée de cinq ans.

Art. 116. — Les procureurs de district, de rayon et de ville sont nommés par les procureurs des Républiques fédérées pour une durée de cinq ans avec l'approbation du procureur de l'URSS.

Art. 117. — Les organes du parquet exercent leurs fonctions indépendamment des organes locaux du pouvoir quels qu'ils soient et ne relèvent que du procureur de l'URSS.

## CHAPITRE X

### *DROITS ET DEVOIRS FONDAMENTAUX DES CITOYENS*

Art. 118. — Les citoyens de l'URSS ont droit au travail, c'est-à-dire le droit de recevoir un emploi garanti, avec rémunération de leur travail, selon sa quantité et sa qualité. Le droit au travail est assuré par l'organisation socialiste de l'économie nationale, par la croissance continue des forces productives de la société soviétique, par l'élimination de la possibilité des crises économiques et par la liquidation du chômage.

Art. 119. — Les citoyens de l'URSS ont droit au repos. Le droit au repos est assuré par la réduction de la journée de travail à sept heures pour l'immense majorité des ouvriers, par l'établissement de congés annuels pour les ouvriers et les employés avec maintien du salaire, par l'affectation aux besoins des travailleurs d'un vaste réseau de sanatoria, de maisons de repos, de clubs.

Art. 120. — Les citoyens de l'URSS ont le droit d'être assurés matériellement dans leur vieillesse, ainsi qu'en cas de maladie et de perte de la capacité de travail. Ce droit est garanti par un vaste développement de l'assurance sociale des ouvriers et des employés aux frais de l'Etat, par le secours médical gratuit pour les travailleurs, par la mise à la disposition des travailleurs d'un réseau de stations de cure.

Art. 121. — Les citoyens de l'URSS ont droit à l'instruction. Ce droit est assuré par l'instruction primaire générale et obligatoire, par la gratuité de l'enseignement, y compris l'enseignement supérieur, par un système de bourses d'Etat dont bénéficie l'immense majorité des élèves des écoles supérieures, par l'enseignement à l'école donné dans la langue maternelle, par l'organisation de l'enseignement gratuit, professionnel, technique et agronomique pour les travailleurs dans les usines, les sovkhozes, les stations de machines et de tracteurs et les kolkhozes.

Art. 122. — Des droits égaux à ceux de l'homme sont donnés à la femme, en URSS dans tous les domaines de la vie économique, publique, culturelle, sociale et politique. La possibilité de réaliser tous ces droits des femmes est assurée par l'octroi à la femme de droits égaux à ceux de l'homme quant au travail, au salaire, au repos, aux assurances sociales et à l'instruction, par la protection par l'Etat des intérêts de la mère et de l'enfant, par l'octroi à la femme de congés de grossesse, avec maintien du salaire, par un vaste réseau de maternités, de crèches et de jardins d'enfants.

Art. 123. — L'égalité en droits des citoyens de l'URSS sans distinction de nationalité et de race, dans tous les domaines de la vie économique, publique, culturelle, sociale et politique est une loi immuable. Toute restriction directe ou indirecte aux droits, ou inversement, l'établissement de privilèges directs ou indirects pour les citoyens selon la race et la nationalité à laquelle ils appartiennent, de même que toute propagande d'exclusivisme ou de haine et de dédain racial ou national, sont punis par la loi.

Art. 124. — Afin d'assurer aux citoyens la liberté de conscience, l'Eglise en URSS est séparée de l'Etat, et l'école de l'Eglise. La liberté de pratiquer les cultes religieux et la liberté de propagande antireligieuse sont reconnues à tous les citoyens.

Art. 125. — Conformément aux intérêts des travailleurs et afin d'affermir le régime socialiste, sont garanties par la loi aux citoyens de l'URSS :

- a) la liberté de parole,

- b) la liberté de la presse,
- c) la liberté des réunions et des meetings,
- d) la liberté de cortèges et démonstrations de rue.

Ces droits des citoyens sont assurés par la mise à la disposition des travailleurs et de leurs organisations, des imprimeries, de stocks de papier, des édifices publics, des rues, des services des PTT, et autres conditions matérielles nécessaires à la réalisation de ces droits.

Art. 126. — Conformément aux intérêts des travailleurs et afin de développer l'initiative des masses populaires en matière d'organisation, ainsi que leur activité politique, le droit est assuré aux citoyens de l'URSS de s'associer en organisations sociales : syndicats professionnels, unions coopératives, organisations de la jeunesse, organisations sportives et de défense, sociétés culturelles, techniques et scientifiques, alors que les citoyens les plus actifs et les plus conscients de la classe ouvrière et des autres couches de travailleurs s'unissent dans le Parti communiste de l'URSS, qui est l'avant-garde des travailleurs dans leur lutte pour l'affermissement et le développement du régime socialiste et qui représente le noyau dirigeant de toutes les organisations de travailleurs, tant sociales que d'Etat.

Art. 127. — L'inviolabilité de la personne est garantie aux citoyens de l'URSS. Nul ne peut être mis en état d'arrestation, autrement que par décision du tribunal ou sur sanction du procureur.

Art. 128. — L'inviolabilité du domicile des citoyens et le secret de la correspondance sont protégés par la loi.

Art. 129. — L'URSS accorde le droit d'asile aux citoyens étrangers persécutés pour la défense des intérêts des travailleurs ou pour leur activité scientifique, ou bien pour la lutte en faveur de la libération nationale.

Art. 130. — Chaque citoyen de l'URSS est tenu d'observer la constitution de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, d'exécuter les lois, d'observer la discipline du travail, de remplir honnêtement son devoir social, de respecter les règles de la vie en société socialiste.

Art. 131. — Tout citoyen de l'URSS est tenu de sauvegarder et d'affermir la propriété commune, socialiste, qui est la base sacrée et inviolable du régime soviétique, la source de la richesse et de la puissance de la patrie, la source d'une vie aisée et cultivée pour tous les travailleurs. Les personnes qui attentent à la propriété sociale, socialiste, sont les ennemis du peuple.

Art. 132. — Le service militaire général est une loi. Le service militaire dans l'armée rouge ouvrière et paysanne est un devoir d'honneur pour les citoyens de l'URSS.

Art. 133. — La défense de la patrie est le devoir sacré de tout citoyen de l'URSS. La trahison de la patrie : la violation du serment, le passage à l'ennemi, le préjudice porté à la puissance militaire de l'Etat, l'espionnage, sont punis selon toute la rigueur de la loi comme le pire forfait.

## **CHAPITRE XI**

### ***SYSTEME ELECTORAL***

Art. 134. — Les élections des députés à tous les Soviets de députés des travailleurs : Conseil suprême de l'URSS, Conseils suprêmes des Républiques fédérées, Soviets de députés des travailleurs des territoires et régions, Conseils suprêmes des Républiques autonomes, Soviets de députés des travailleurs des régions autonomes, Soviets de députés des travailleurs des districts, rayons, villes et localités rurales (stanitsas, villages, hameaux, kichlaks, aouls), se font par les électeurs au suffrage universel, égal et direct, au scrutin secret.

Art. 135. — Les élections des députés se font au suffrage universel : tous les citoyens de l'URSS ayant atteint l'âge de 18 ans, indépendamment de la race ou de la nationalité à laquelle ils appartiennent, de leur religion, du degré de leur instruction, de leur résidence, de leur origine sociale, de leur situation matérielle et de leur activité passée, ont le droit de prendre part aux élections des députés et d'être élus, à l'exception des aliénés et des personnes condamnées par le tribunal à une peine portant privation des droits électoraux.

Art. 136. — Les élections des députés se font au suffrage égal : chaque citoyen a une voix ; tous les citoyens prennent part aux élections sur la base de l'égalité.

Art. 137. — Les femmes jouissent du droit d'élire et d'être élues à l'égal des hommes.

Art. 138. — Les citoyens servant dans l'Armée rouge jouissent du droit d'élire et d'être élus à l'égal de tous les citoyens.

Art. 139. — Les élections des députés se font au suffrage direct : les élections à tous les Soviets de députés des travailleurs, depuis les Soviets de députés des travailleurs des localités rurales et de villes jusqu'au Conseil suprême de l'URSS, se font par les citoyens directement, au suffrage direct.

Art. 140. — Aux élections des députés le scrutin est secret.

Art. 141. — Aux élections les candidatures sont présentées par circonscriptions électorales. Le droit de présenter des candidats est garanti aux organisations sociales et aux associations de travailleurs : aux organisations du parti communiste, aux syndicats, aux sociétés coopératives, aux organisations de la jeunesse, aux sociétés culturelles.

Art. 142. — Chaque député est tenu de rendre compte aux électeurs de son travail et du travail du Soviet de députés des travailleurs, et peut être rappelé à tout moment sur décision de la majorité des électeurs selon la procédure établie par la loi.

## CHAPITRE XII

### *ARMES, DRAPEAU, CAPITALE*

Art. 143. — Les armes d'Etat de l'Union des Républiques soviétiques socialistes se composent d'une faucille et d'un marteau sur le globe terrestre, baignés des rayons du soleil et encadrés d'épis, avec inscription dans les langues des Républiques fédérées : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » Au haut des armes se trouve une étoile à cinq branches. Le rapport de la largeur à la longueur est de 1:2.

Art. 144. — Le drapeau d'Etat de l'Union des Républiques soviétiques socialistes est une laize d'étoffe rouge, dans l'angle supérieur de laquelle, près de la hampe, sont présentés une faucille et un marteau dorés, surmontés d'une étoile rouge à cinq branches bordée d'or.

Art. 145. — La capitale de l'Union des Républiques soviétiques socialistes est la ville de Moscou.

## CHAPITRE XIII

### *PROCEDURE DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION*

Art. 146. — La Constitution de l'URSS ne peut être modifiée que par décision du Conseil suprême de l'URSS, adoptée à une majorité d'au moins les 2/3 des voix dans chacune de ses Chambres.

### *LE PRESIDUM DU VIII<sup>e</sup> CONGRES EXTRAORDINAIRE DES SOVIETS DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOVIETIQUES SOCIALISTES :*

N. AITAKOV  
I. AKOULOV  
A. ANDREEV  
I. AKHOUN-BABAEV  
V. BLUCHER  
S. BOUDIONNY  
K. VOROCHILOV  
N. EJOV  
A. JDANOV  
L. KAGANOVITCH  
M. KALININE  
A. KISSELEV  
S. KOSSIOR  
M. LITVINOV

P. LOUBTCHENKO  
A. MIKOIAN  
V. MOLOTOV  
G. MOUSSABEKOV  
G. ORDJONIKIDZE  
G. PETROVSKI  
P. POSTYCHEV  
A. RAKHIMBAEV  
I. ROUDZOUTAK  
J. STALINE  
D. SOULIMOV  
N. KHROUCHTCHEV  
A. TCHERVIKOV  
V. TCHOUBAR  
N. CHVERNIK  
R. EIKHE

*Fait à Moscou, au Kremlin le 5 décembre 1936*

## Notes :

1. Cf. *Pravda*, du 16 mai 1934 : « Sur l'enseignement de l'histoire dans les écoles d'URSS », décision du Conseil des Commissaires du Peuple et du CC du PC(b)US. Cette Décision critiquait l'emploi de « *schémas sociologiques abstraits* » dans l'enseignement de l'histoire et nommait diverses commissions de rédaction, dont celle de Vanag.
2. Le message est adressé « A l'administration principale de la cinématographie soviétique — aux bons soins du camarade Choumiatski ».
3. Cf. par exemple Lénine, « Indications sur le travail des bateaux et des trains de propagande » (25 janvier 1920), *Œuvres*, éd. Paris-Moscou, t. 42, p. 154-156 : « Directives sur le cinéma » (17 janvier 1922), *Idem*, p. 408-409. Dans ses *Mémoires*, A. Lounatcharsky cite ces paroles de Lénine : « *Vous devez toujours garder présent à l'esprit que de tous les arts, c'est le cinéma qui est pour nous le plus important.* » (*Idem*, p. 629).
4. C'est à partir de ce plan que fut effectivement revu le manuel.
5. Ce discours fut prononcé à la réception offerte à l'issue de la Conférence des travailleurs de l'industrie sidérurgique et houillère.
6. La réponse de J.-V. Staline à la lettre d'Ivanov fut publiée avec la lettre de ce dernier dont on trouvera ci-après le texte intégral :

*Cher camarade Staline,*

*Je vous prie instamment de m'expliquer la question suivante : Il existe, chez nous, sur place, et aussi au Comité régional des Jeunesses Communistes, deux façons de concevoir la victoire définitive du socialisme dans notre pays, c'est-à-dire qu'on confond le premier groupe de contradictions avec le second. Dans nos ouvrages qui traitent des destinées du socialisme dans l'Union Soviétique, il est question de deux groupes de contradictions : intérieures et extérieures. Pour le premier groupe de contradictions, il est clair que nous les avons résolues : le socialisme a triomphé à l'intérieur du pays. Je voudrais avoir une réponse au sujet du second groupe de contradictions, à savoir celles existant entre le pays du socialisme et les pays du capitalisme. Vous indiquez que la victoire définitive du socialisme signifie la solution des contradictions extérieures, la garantie complète contre l'intervention et, par conséquent, contre la restauration du capitalisme. Or, ce groupe de contradictions ne peut être résolu que par les efforts des ouvriers de tous les pays. Lénine ne nous enseignait-il pas, d'ailleurs qu'« on ne peut vaincre définitivement qu'à l'échelle mondiale, que par les efforts conjugués des ouvriers de tous les pays ». Au cours de propagandistes titulaires auprès du Comité régional des Jeunesses Communistes léninistes de l'URSS, foi dit, me basant sur vos ouvrages, que la victoire du socialisme ne peut être définitive qu'à l'échelle mondiale, mais les militants du Comité régional, Oourojenko (premier secrétaire du Comité régional des Jeunesses Communistes) et Kazelkov (instructeur à la propagande) qualifient mon intervention de sortie trotskyste. Je leur ai donné lecture de citations empruntées à vos ouvrages sur cette question, mais Oourojenko me propose de laisser là mon volume, ajoutant que « Le camarade Staline l'a dit en 1926, tandis que nous sommes déjà en 1938 ; nous n'avons pas alors la victoire définitive, tandis que nous l'avons maintenant, et il ne s'agit nullement pour nous de songer aujourd'hui à l'intervention, ni à la restauration » ; il a dit ensuite : « Nous avons maintenant la victoire définitive du socialisme et la garantie complète contre l'intervention et la restauration du capitalisme ». Ainsi, on m'a qualifié de complice du trotskysme. On m'a relevé de mon travail de propagandiste et on pose la question de savoir si je puis rester dans les Jeunesses Communistes. Je vous prie, camarade Staline, de m'expliquer si nous avons la victoire définitive du socialisme, ou pas encore pour le moment ? Peut-être n'ai-je pas encore trouvé la documentation complémentaire d'actualité sur cette question, en rapport avec les changements récents ? Je considère aussi comme anti-bolchéviek la déclaration d'Oourojenko, prétendant que les ouvrages du camarade Staline sur cette question ont un peu vieilli. Et les militants du Comité régional ont-ils eu raison de me qualifier de trotskyste ? J'en suis très mortifié et froissé. Camarade Staline, je vous prie de bien vouloir me répondre à l'adresse suivante : Ivan Filippovitch Ivanov, Soviet du village Pervy Zassiem, district de Mantourov, région de Koursk.*

*Le 8 janvier 1938. Signé : Ivanov.*

7. Lénine, *Œuvres*, op. cit., t. 29, p. 151.
8. *Idem*, t. 33, p. 146.
9. 25 janvier 1926. *Œuvres*, t. VIII.
10. S-R. Socialistes-révolutionnaires.

## Biographie chronologique

### 1935

*15-23 janvier* — J.-V. Staline participe aux travaux du 16<sup>e</sup> Congrès des Soviets de la Russie. Le Congrès élit J.-V. Staline membre du CCE de la Russie.

*28 janvier-6 février* — J.-V. Staline participe aux travaux du 7<sup>e</sup> Congrès des Soviets de l'URSS. Le Congrès élit J.-V. Staline membre du CCE de l'URSS.

*7 février* — A la première session du CCE de l'URSS J.-V. Staline est élu membre du Présidium du CCE de l'URSS et Président de la Commission chargée d'effectuer des changements dans la Constitution de l'URSS.

*11-17 février* — J.-V. Staline assiste aux travaux du 2<sup>e</sup> Congrès des kolkhoziens d'avant-garde de l'URSS. Il dirige les travaux de la Commission chargée de l'examen du projet de Statut de l'artel agricole.

*4 mai* — J.-V. Staline prononce un discours au palais du Kremlin à l'occasion de la remise des diplômes de l'Académie de l'Armée Rouge.

*25 juillet-20 août* — J.-V. Staline participe aux travaux du VII<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale communiste. Il est élu membre du Comité Exécutif de l'IC.

*14-17 novembre* — J.-V. Staline participe aux travaux de la 1<sup>re</sup> Conférence générale des stakhanovistes de l'industrie et des transports de l'URSS.

*17 novembre* — Discours de J.-V. Staline à la 1<sup>re</sup> Conférence des stakhanovistes de l'URSS.

*1<sup>er</sup> décembre* — Discours de J.-V. Staline à la Conférence des conducteurs et conductrices de moissonneuses-batteuses de l'URSS, Conférence qui se tient avec la participation des membres du CC du PC(b)US et de membres du gouvernement.

*4 décembre* — Discours de J.-V. Staline à la Conférence des kolkhoziens et des kolkhoziennes du Tadjikistan et du Turkménistan, qui se tient avec la participation des dirigeants du Parti et du gouvernement.

### 1936

*13-16 février* — J.-V. Staline participe, avec d'autres dirigeants du Parti et du gouvernement, à la Conférence des travailleurs avancés de l'élevage.

*11-21 avril* — J.-V. Staline participe aux travaux du 10<sup>e</sup> Congrès des komsomols.

*1-4 juin* — J.-V. Staline dirige les travaux du Plénum du Comité Central du PC (b) US et prononce le Rapport sur le Projet de Constitution de l'URSS.

*11 juin* — A la réunion du Présidium du CCE de l'URSS J.-V. Staline présente le Rapport sur le Projet de Constitution de l'URSS.

*20 juin* — J.-V. Staline assiste, sur la Place Rouge, à l'enterrement de Gorki.

*25 novembre-5 décembre* — J.-V. Staline participe aux travaux du 8<sup>e</sup> Congrès extraordinaire des Soviets de l'URSS et y présente le Rapport sur le Projet de Constitution de l'URSS.

*5 décembre* — J.-V. Staline présente au 8<sup>e</sup> Congrès extraordinaire des Soviets de l'URSS le rapport d'activité de la Commission de rédaction du projet de Constitution.

### 1937

*15-21 janvier* — J.-V. Staline participe aux travaux du 13<sup>e</sup> Congrès extraordinaire des Soviets des RSS. Le Congrès élit J.-V. Staline à la Commission de rédaction qui doit fixer le texte définitif de la Constitution de l'URSS.

*23 février-5 mars* — J.-V. Staline préside les travaux du Plénum du CC du PC(b)US et y présente un Rapport « Sur les défauts de l'activité du Parti et sur les mesures à prendre pour la liquidation des éléments trotskystes et d'autres éléments à double face ».

*29 octobre* — Discours de J.-V. Staline à une réception donnée au Kremlin en l'honneur des dirigeants et des stakhanovistes de l'industrie métallurgique et houillère.

*11 décembre* — Au théâtre Bolchoï J.-V. Staline prononce un discours à la réunion pré-électorale des électeurs de la zone électorale « Staline » de la ville de Moscou.

12 décembre — J.-V. Staline est élu député de la zone électorale « Staline » de la ville de Moscou au Soviet Suprême de l'URSS.

### 1938

12-19 janvier — J.-V. Staline participe aux travaux de la 1<sup>re</sup> session du Soviet Suprême de l'URSS. Il est élu membre du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS.

17 mai — Discours prononcé par J.-V. Staline à la réception organisée au Kremlin en l'honneur des participants à la 1<sup>re</sup> Conférence des travailleurs de l'enseignement supérieur de l'URSS.

9-19 septembre — Le livre de J.-V. Staline, *Histoire du PC(b)US - Cours abrégé*, est publié dans la *Pravda*.

27-29 septembre, 1<sup>er</sup> octobre — J.-V. Staline préside la Conférence des propagandistes relative à la mise à jour de *l'Histoire du PC(b)US - Cours abrégé*.

### 1939

10-21 mars — J.-V. Staline préside les travaux du XVIII<sup>e</sup> Congrès du PC (b) US, présente le Rapport d'activité du CC du PC (b) US. Il est élu par le Congrès membre de la Commission chargée d'examiner les rectifications et les ajouts proposés aux thèses du Rapport de V.-M. Molotov sur le III<sup>e</sup> Plan quinquennal et au Rapport de A.-A. Jdanov sur les changements des Statuts du PC(b)US.

22 mars — Au plénum du CC du PC(b)US J.-V. Staline est élu membre du Bureau Politique, du Bureau organisationnel, du Secrétariat du Comité Central et est confirmé en tant que Secrétaire général du CC du PC(b)US.

20 décembre — A l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire, par décret du Présidium du Soviet Suprême, il est décerné à J.-V. Staline le titre de « Héros du travail socialiste, pour des mérites extraordinaires dans l'organisation du Parti bolchevik, dans la fondation de l'Etat soviétique, dans l'édification de la société socialiste en URSS et dans le renforcement de l'amitié entre les peuples de l'Union soviétique ».

21 décembre — J.-V. Staline est élu membre d'honneur de l'Académie des Sciences agricoles « V.-I. Lénine » de l'URSS.

22 décembre — J.-V. Staline est élu membre d'honneur de l'Académie des Sciences de l'URSS.

### 1940

26-28 mars — J.-V. Staline dirige les travaux du Plénum du CC du PC (b) US.

29 mars-4 avril — J.-V. Staline participe aux travaux de la 6<sup>e</sup> session de la première législature du Soviet Suprême de l'URSS.

28 mai-2 juin — J.-V. Staline participe aux travaux de la 3<sup>e</sup> session du Soviet Suprême.

29-31 juillet — J.-V. Staline dirige les travaux du Plénum du CC du PC (b) US.

1-7 août — J.-V. Staline participe aux travaux de la 1<sup>re</sup> session de la première législature du Soviet Suprême de l'URSS.